

PHYSIO Québec

VOL. 52 | N° 1
HIVER 2026

LA REVUE DE
L'ORDRE PROFESSIONNEL
DE LA PHYSIOTHÉRAPIE
DU QUÉBEC



**Accueil d'une ou d'un
stagiaire international
en physiothérapie :
ce qu'il faut savoir**

Inspection professionnelle

Agir avec professionnalisme
en tout temps, y compris
lors de son inspection

Développement et soutien professionnels

Un centre de documentation
afin de faciliter l'accès aux
meilleures pratiques

DISTINCTION HONORIFIQUE

FELLOW 2025



L'OPPQ salue l'excellence et l'engagement des physiothérapeutes et technologues en physiothérapie qui se sont vu décerner le titre **Fellow de l'OPPQ**.



Janie Barette

Fellow pht, retraitée
Physiothérapeute du sport
MONTÉRÉGIE



Claudia Brown

Fellow pht, B. Sc., M. Sc., Sciences de la réadaptation
Directrice et copropriétaire (Clinique de Physiothérapie Concorde)
Éducatrice et copropriétaire (Académie Canadienne de Santé Pelvienne)
LAVAL



Richard, Debigaré

Fellow pht, Ph. D.
Directeur de l'École des sciences de la réadaptation et vice-doyen aux études en réadaptation (Université Laval)
CAPITALE-NATIONALE



Christine Konieczka

Fellow pht, Maîtrise en Sciences cliniques, FCAMPT
Enseignante au programme intégré de physiothérapie musculosquelettique avancée de la division d'orthopédie de l'ACP (AQPMA)
MONTRÉAL



Shirley Kushner

Fellow pht
Physiothérapeute du sport
MONTRÉAL



Michael Morin

Fellow pht, M. Sc. de l'activité physique (commotion cérébrale), FCAMPT
Directeur des opérations médicales (Programme Rouge et Or et Clinique du PEPS de l'Université Laval)
CAPITALE-NATIONALE



Claudine St-Amour

Fellow T. phys., M. Sc.
Enseignante et co-coordonnatrice du programme de Techniques de physiothérapie (Cégep Marie-Victorin)
MONTRÉAL



Sylvain St-Amour

Fellow pht, B. Sc. et FCAMPT
Président (Cliniques Physioactif)
Physiothérapeute (Physioactif Blainville)
LAURENTIDES



Tatiana Vukobrat

Fellow pht, M. Sc.
Physiothérapeute au GMF-U des Faubourgs (CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal)
MONTRÉAL

Pour en savoir plus sur le titre Fellow :
oppq.qc.ca/a-propos/prix-honorifiques/

Lieux d'exercice en vigueur au moment où le titre Fellow a été décerné.



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

La revue *Physio-Québec* est destinée aux quelque 9 800 membres professionnels de la physiothérapie issus des milieux public et privé. Cet outil diffuse de l'information relative, notamment, à la vie professionnelle, à la déontologie, aux dossiers actuels, aux nouvelles et aux événements concernant le milieu de la physiothérapie. De plus, chaque édition comprend des articles de fond portant sur divers sujets cliniques et sur les grands rôles des professionnels de la physiothérapie.

La revue permet également de présenter les réalisations des membres ainsi que les activités de l'Ordre et ses services. Publiée deux fois par année en versions imprimée et électronique, *Physio-Québec* constitue une source d'information essentielle pour tous les physiothérapeutes et technologues en physiothérapie du Québec.

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

Coordination de la production

Jean-Benoît Bédard
Conseiller en communication
jbbédard@oppq.qc.ca

Conception graphique et production

Uzin3 | communicateurs graphiques

Révision et correction d'épreuves

Hélène Morin

Dépôt légal

Bibliothèques nationales du Québec et du Canada
ISSN 0706-4284 (imprimé)
ISSN 1928-3695 (électronique)

Convention de la Poste-Publications :
N° 40010610

Politique publicitaire

La publication d'annonces publicitaires ne signifie aucunement que l'OPPQ se porte garant des produits ou services annoncés.



7151, rue Jean-Talon Est, bureau 700
Anjou (Québec) H1M 3N8

☎ 514 351-2770 ou sans frais 1 800 361-2001

📠 514 351-2658

✉ physio@oppq.qc.ca

🌐 oppq.qc.ca



Sommaire

04 Mot du président

Révision de l'article 4 du Règlement 94m :
une démarche structurante pour améliorer l'accès
aux soins en physiothérapie

06 Mot de la directrice générale et secrétaire adjointe

Projet de loi 15 : un jalon important dans l'évolution
du système professionnel québécois

08 Chronique déontologique

Se déclarer auprès de l'Ordre : une obligation
déontologique d'une grande importance

10 Chronique juridique

Accueil d'une ou d'un stagiaire international en
physiothérapie : ce qu'il faut savoir

13 Développement et soutien professionnels

Un centre de documentation afin de faciliter l'accès
aux meilleures pratiques

16 Inspection professionnelle

Agir avec professionnalisme en tout temps, y compris
lors de son inspection

18 Chronique clinique

La physiothérapie et l'allaitement

22 Regards sur la pratique

De l'idée à l'action : stimuler le développement moteur
pour bouger... pour la vie!

26 Chronique du Fonds de recherche clinique

Les ressources cliniques de l'OPPQ

28 Événement

Un succès renouvelé pour la 14^e édition
de Physiothérapie 360°

30 À l'honneur

Les distingués récipiendaires de 2025

33 Portrait

Richard Debigaré, lauréat du prix Carol-L.-Richards 2025

37 Le saviez-vous?

38 Nouveaux membres



Luc J. Hébert,
Fellow pht, Ph. D., CD

Révision de l'article 4 du Règlement 94m : une démarche structurante pour améliorer l'accès aux soins en physiothérapie

Dès mon entrée en poste à la présidence de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ), j'ai souhaité me pencher sur certains leviers réglementaires pouvant contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins en physiothérapie pour la population québécoise. Dans un contexte marqué par des besoins croissants en santé, des défis d'accessibilité persistants et une pression accrue sur le système de santé, il est de notre responsabilité collective de nous assurer que la réglementation soutient une utilisation optimale des compétences des technologues en physiothérapie et des physiothérapeutes.

Les travaux entourant la révision de l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ* (Règlement 94m) s'inscrivent dans cette perspective. Je souhaite vous informer de l'état d'avancement de cette démarche, de ses objectifs et des étapes franchies à ce jour.

UN RÈGLEMENT ADOPTÉ IL Y A PLUS D'UNE DÉCENNIE

L'article 4 du Règlement 94m encadre les catégories de permis délivrés par l'OPPQ. Adopté en 2011, il visait notamment à baliser les conditions d'exercice et l'autonomie professionnelle des technologues en physiothérapie (T. phys.) dans un souci de protection du public.

Au fil des années, l'Ordre a toutefois constaté que l'application du règlement soulevait certains enjeux. En novembre 2014, l'OPPQ a d'ailleurs mandaté une équipe de chercheurs afin d'en évaluer les effets. Bien que le règlement ait été mis à jour en mars 2022, plusieurs préoccupations exprimées par différents acteurs du milieu persistent.

DES CONSTATS PARTAGÉS PAR PLUSIEURS PARTENAIRES

Les rétroactions reçues au cours des dernières années¹ mettent en lumière des obstacles persistants à l'accès aux soins et à la reconnaissance des compétences des technologues en physiothérapie.

Plusieurs rencontres et échanges ont permis de dégager des constats : le Règlement 94m est perçu comme complexe, les catégories de permis sont jugées peu claires, et certaines dispositions limitent l'utilisation optimale des compétences et des habiletés cliniques des T. phys. Ces éléments peuvent, dans certains contextes, freiner l'organisation des services et entraîner une sous-utilisation de ces professionnelles et professionnels essentiels à l'offre de soins en physiothérapie.

UNE VOLONTÉ CLAIRE : SIMPLIFIER ET OPTIMISER

Rappelons-le d'emblée : la révision de l'article 4 du Règlement 94m vise à simplifier l'accès aux soins et services dispensés par les technologues en physiothérapie, tout en maintenant les exigences élevées de protection du public qui guident l'action de l'Ordre.

¹ Ces rétroactions proviennent notamment de membres de l'OPPQ, du Collège des médecins du Québec (CMQ), de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), de gestionnaires du réseau de la santé, du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ainsi que d'employés de l'Ordre.

Plus précisément, l'OPPQ souhaite, par cette démarche :

- consulter les physiothérapeutes et technologues en physiothérapie, d'autres professionnelles et professionnels de la santé, et des gestionnaires à l'égard du Règlement 94m;
- mieux comprendre comment le règlement actuel reflète, ou limite, les compétences des T. phys., leur autonomie professionnelle et les impacts sur l'accès aux soins;
- identifier des changements pragmatiques permettant de mieux aligner la réglementation sur les compétences détenues par les T. phys., afin de maximiser les bénéfices pour la population et le système de santé.

UNE DÉMARCHE RIGOUREUSE ET INCLUSIVE

Afin de structurer ces travaux, un plan d'action a été élaboré à la fin de l'année 2025. Celui-ci précise les objectifs de la révision, les grandes étapes à franchir et les mécanismes de consultation à privilégier.

Un sous-comité a été mis en place, dont la composition reflète la volonté de l'Ordre d'adopter une approche inclusive et multidisciplinaire. Il regroupe :

- des cliniciennes et cliniciens physiothérapeutes et technologues en physiothérapie;
- une enseignante à la technique en physiothérapie;
- une administratrice de l'Ordre;
- un gestionnaire du réseau de la santé;
- la présidence de l'Ordre;
- des membres de différentes directions de l'OPPQ, dont celles de l'inspection, du développement et du soutien professionnels, ainsi que des communications.

Cette diversité de perspectives permet d'analyser le Règlement à la lumière des réalités cliniques, organisationnelles, pédagogiques et réglementaires actuelles.

LA PAROLE AUX MEMBRES ET AUX MILIEUX DE FORMATION

Dans un souci de consultation large, un questionnaire sera transmis, au printemps, à l'ensemble des membres de l'OPPQ afin de recueillir leurs perceptions, leurs expériences et leurs suggestions concernant l'article 4 du Règlement 94m.

Parallèlement, des groupes de discussion ont été tenus en janvier et février avec des maisons d'enseignement universitaires et collégiales, de même qu'avec des professionnelles et professionnels de la physiothérapie œuvrant au sein de l'Ordre. Ces échanges ont permis d'approfondir certains enjeux, notamment liés à la formation, l'intégration en milieu clinique, l'évolution des pratiques et l'arrimage entre le règlement actuel et la formation collégiale des T. phys.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Les données issues de ces travaux seront colligées et analysées par une équipe externe et indépendante afin de dresser des conclusions et de formuler des recommandations à l'OPPQ dans les prochains mois. Ces recommandations permettront ensuite de proposer des changements significatifs à l'Office des professions du Québec.

Il importe de souligner que nous sommes actuellement à l'étape d'analyse et de réflexion. Aucune décision n'a encore été prise quant aux modifications éventuelles du règlement. Le conseil d'administration de l'Ordre sera appelé à se prononcer ultérieurement, à la lumière des recommandations reçues et dans le respect des processus réglementaires en vigueur.

UNE DÉMARCHE TOURNÉE VERS L'AVENIR

La révision de l'article 4 du Règlement 94m s'inscrit dans une volonté plus large de l'OPPQ de contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins en physiothérapie, tout en valorisant pleinement les compétences des technologues en physiothérapie.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres et des partenaires qui ont pris part à cette démarche jusqu'à présent. Votre engagement et vos réflexions sont essentiels pour assurer une réglementation moderne, cohérente et adaptée aux besoins de la population québécoise. Le Québec est choyé de pouvoir compter sur un groupe de professionnelles et professionnels aussi bien formé et compétent que sont les technologues en physiothérapie. En ce sens, il faut que le système professionnel leur permette d'exercer en toute autonomie une fois le diagnostic posé.

Nous continuerons de vous informer de l'évolution de ces travaux au cours des prochains mois. ●

SUIVEZ L'OPPQ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



/ordre.physiotherapie.quebec.oppq



/ordre_physio_qc



/company/ordre-professionnel-de-la-physiotherapie-du-quebec/



Marie-France Salvat, avocate

Directrice générale
et secrétaire adjointe
de l'OPPQ

Projet de loi 15 : un jalon important dans l'évolution du système professionnel québécois

Le projet de loi 15¹ s'inscrit dans une volonté gouvernementale claire : moderniser le système professionnel québécois afin de le rendre plus agile, plus efficient et mieux adapté aux réalités contemporaines. Il constitue le deuxième jalon législatif d'une réforme d'envergure visant l'ensemble du système professionnel, amorcée au cours des dernières années.

Pour les ordres professionnels, dont l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ), ce projet de loi représente un moment charnière. Les ajustements proposés auront des répercussions concrètes sur les processus réglementaires, la gouvernance des ordres, le rôle de l'Office des professions du Québec ainsi que sur certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux. Il importe donc de bien en saisir la portée, les intentions et les enjeux.

DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES STRUCTURANTES

Quatre grandes orientations guident le projet de loi 15 : l'efficacité, l'accessibilité, le réalisme et la concertation.

L'objectif d'**efficacité** vise à simplifier les processus réglementaires afin de réduire les lourdeurs administratives, tout en maintenant au cœur du système la protection du public et la qualité des services. Le gouvernement souhaite ainsi accroître l'agilité du système professionnel et optimiser l'utilisation des ressources de l'État.

L'**accessibilité** constitue un autre pilier fondamental. Le projet de loi s'inscrit dans les priorités du Plan santé pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé, et dans la volonté du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de tirer pleinement profit de l'expertise de l'ensemble des professionnelles et professionnels et intervenantes et intervenants. Dans un contexte de besoins croissants et diversifiés de la population, l'accès aux services demeure un enjeu majeur.

Le **réalisme**, quant à lui, se traduit par l'adoption d'une stratégie progressive. Le gouvernement agit dans une fenêtre d'opportunité limitée, tout en reconnaissant que d'autres ajustements pourraient être nécessaires à moyen et à long terme pour poursuivre la modernisation du système.

Enfin, la **concertation** est au cœur de la démarche. Le projet de loi privilégie des solutions qui rassemblent les parties prenantes et favorisent une mise en œuvre harmonieuse et durable des changements, des conditions essentielles à leur succès.

1 Loi modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux.

VOLET 1 : ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE, GOUVERNANCE ET DISCIPLINE

Les mesures se déclinent en deux volets distincts. Le premier volet du projet de loi 15 vise à simplifier certaines règles et certains processus afin de rendre la réglementation plus efficiente et mieux adaptée aux besoins actuels. Il prévoit également des changements ciblés en matière de gouvernance et de discipline au sein des ordres professionnels.

Parmi les changements au niveau de la gouvernance, notons le cas du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie. Pour le moment, chaque ordre doit mettre sur pied un tel comité afin d'assurer le traitement d'une dénonciation visant un membre de son conseil d'administration. Or, ce pourrait dorénavant être l'Office des professions du Québec (OPQ) qui assumerait la responsabilité de former ce comité. De plus, concernant la discipline, l'une des principales modifications proposées stipule que les règlements qui découlent d'un processus de conciliation seront réputés « fermés », et non « ne pas exister ».

Actuellement, plusieurs processus d'approbation réglementaire sont longs et complexes. Ils ne reflètent pas toujours de manière optimale les impératifs de protection du public et peuvent limiter l'agilité du système professionnel. À titre d'exemple, le système professionnel comprend 25 lois particulières, plus d'une trentaine de catégories de règlements et environ 850 règlements en vigueur. Le projet de loi propose donc de revoir ces mécanismes.

Concrètement, il prévoit d'accorder davantage d'autonomie aux ordres professionnels pour l'adoption de quatre types de règlements relevant de la régie interne ou ayant une incidence directe sur l'ordre ou ses membres. Ces règlements concernent notamment l'inspection professionnelle, la formation continue obligatoire, l'organisation et la tenue d'élections, ainsi que les stages et cours de perfectionnement. Cette autonomie accrue permettra aux ordres de s'adapter plus rapidement aux réalités de leurs professions et aux besoins du public.

Par ailleurs, certains types de règlements seraient désormais approuvés par l'Office des professions du Québec plutôt que par le gouvernement, ce qui pourrait contribuer à raccourcir les délais d'adoption et à renforcer l'efficacité du cadre réglementaire.

Plusieurs autres assouplissements sont prévus au projet de loi afin de simplifier le processus d'adoption ou de modification réglementaire et de réduire le corpus législatif.

PROCHAINES ÉTAPES ET VIGILANCE DE L'ORDRE

Dans ce contexte, l'OPPQ suivra attentivement l'évolution des travaux parlementaires et analysera avec rigueur les impacts potentiels du projet de loi sur les professions de la physiothérapie et sur la protection du public. Fidèle à sa mission, l'Ordre demeurera engagé dans les échanges et les démarches visant à assurer que les changements proposés contribuent réellement à un système professionnel moderne, efficace et centré sur les besoins de la population québécoise. ●

NOUVEAU CODE DE DÉONTOLOGIE EN VIGUEUR

Le nouveau Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie est en vigueur depuis le 2 janvier 2026.

Cette version modernise les devoirs et obligations des professionnelles et professionnels de la physiothérapie afin d'assurer des soins et services de qualité et de renforcer la protection du public.

Afin de soutenir les membres dans le respect de leurs obligations déontologiques, l'OPPQ a mis à leur disposition un tableau de concordance et des outils seront également mis à jour sous peu.



En savoir plus :
oppq.qc.ca/membres/actualites-et-dossiers/nouveau-code-deontologie/



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

Se déclarer auprès de l'Ordre : une obligation déontologique d'une grande importance



Par
Judith Brillant,
T. phys.
Syndique

Être membre d'un ordre professionnel est à la fois un privilège et une responsabilité. Ce privilège repose sur un principe fondamental : la confiance du public envers les personnes qui exercent une profession encadrée par le *Code des professions*.

En physiothérapie, comme dans les autres professions régies, cette confiance ne peut se maintenir que si chaque membre agit avec intégrité, transparence et rigueur, non seulement dans sa pratique quotidienne, mais également dans sa relation avec son ordre professionnel.

Le droit d'exercer une profession est un privilège auquel sont rattachées des obligations précises. En contrepartie, les ordres professionnels doivent assurer une surveillance rigoureuse de leurs membres afin de remplir leur mission première, soit la protection du public (**article 23 du Code des professions**).

Cette mission implique la mise en place de mécanismes préventifs et correctifs, comprenant notamment l'obligation, pour une professionnelle ou un professionnel, de se déclarer dans certaines circonstances.

UNE OBLIGATION CLAIREMENT DÉFINIE DANS LE CODE DES PROFESSIONS

Le *Code des professions* prévoit, à l'**article 59.3**, une obligation importante de déclaration à propos de soi-même. En effet, les membres de l'OPPQ, tout comme les membres d'autres ordres professionnels, disposent d'un délai strict de dix jours pour aviser le secrétariat de l'Ordre lorsqu'elles ou ils font l'objet :

- d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée aux articles **55.1** ou **55.2**;
- d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus.

Cette obligation de déclaration dans un délai de dix jours constitue l'un des outils essentiels permettant aux ordres professionnels d'assurer une surveillance efficace et proactive. Elle permet notamment à l'OPPQ d'intervenir rapidement lorsqu'une situation potentiellement préoccupante survient et d'évaluer si des mesures doivent être prises pour protéger le public.

POURQUOI UNE TELLE OBLIGATION DÉCLARATIVE ?

Certaines personnes pourraient croire qu'une décision judiciaire extérieure à la pratique, ou une poursuite criminelle qui ne semble pas liée à la profession, ne concernent pas l'Ordre. Or, cette perception est erronée.

Il est essentiel de rappeler qu'il ne revient jamais à la ou au membre de juger si sa situation constitue une infraction liée ou non à l'exercice de sa profession. L'obligation déclarative existe indépendamment de cette évaluation.

Le rôle de la professionnelle ou du professionnel de la physiothérapie consiste uniquement à déclarer son cas sans délai. Par la suite, le conseil d'administration, le Bureau du syndic ou, le cas échéant, le conseil de discipline procéderont à une analyse rigoureuse du dossier, de la nature des accusations et de leur contexte. Ils évalueront si une intervention s'impose, et si la situation représente un risque réel ou éventuel pour le public.



UN DÉLAI STRICT : 10 JOURS, PAS PLUS

Le délai imposé par l'article 59.3 est volontairement court et ne laisse place à aucune interprétation. Comme mentionné précédemment, il s'agit de dix jours à partir du moment où la ou le membre est informé d'une décision ou d'une poursuite à son endroit. Ce délai permet à l'Ordre de réagir avec rapidité et efficacité.

Il est impératif de souligner que la déclaration ne peut pas être reportée jusqu'au moment de la réinscription annuelle. Attendre la mise à jour du dossier lors du renouvellement de la cotisation constitue un manquement clair à l'obligation déontologique de transparence et de collaboration.

La déclaration faite dans les temps permet au Bureau du syndicat, s'il y a lieu :

- d'entreprendre une enquête;
- d'évaluer s'il y a matière à une plainte disciplinaire;
- de saisir le conseil de discipline dans les cas plus urgents.

Une omission de déclaration prive l'Ordre de son rôle de surveillance et compromet directement sa mission de protection du public.

DÉCLARATION DES RÉCLAMATIONS AUPRÈS DE L'ASSUREUR

Outre l'article 59.3 du *Code des professions*, une autre obligation déclarative existe et touche la responsabilité professionnelle. Selon l'article 62.2 du *Code des professions*, chaque membre doit informer l'Ordre :

- de toute réclamation formulée à son endroit auprès de son assureur;
- ainsi que de toute déclaration de sinistre entraînant sa responsabilité professionnelle.

Ces renseignements permettent à l'Ordre de détecter les situations qui pourraient révéler un risque professionnel accru et, encore une fois, d'intervenir pour protéger le public, lorsque nécessaire.

TRANSPARENCE, HONNÊTÉTÉ ET PROTECTION DU PUBLIC : UN TRIO INDISSOCIABLE

Le maintien de la confiance du public envers la profession repose sur la transparence et l'honnêteté entre la ou le membre et son ordre professionnel. Une omission volontaire, un oubli ou une hésitation à déclarer une situation prévue à l'article 59.3 fragilise le système de protection et nuit aux professions de la physiothérapie.

Les obligations déclaratives ne sont pas des mesures disciplinaires en soi. Elles constituent plutôt des mécanismes préventifs conçus pour permettre à l'Ordre d'intervenir lorsque la sécurité ou la confiance du public pourrait être compromise.

CONCLUSION : UN FILET DE SÉCURITÉ ESSENTIEL

L'obligation de produire une déclaration n'est pas une formalité administrative. Il s'agit d'un devoir fondamental, directement lié à la mission de l'Ordre de protéger le public. En informant l'OPPQ rapidement et avec exactitude, chaque membre contribue activement au maintien de la confiance, à la crédibilité des deux professions et au fonctionnement responsable de l'encadrement professionnel.

En définitive, les mécanismes mis en place par le législateur forment un véritable filet de sécurité destiné à assurer la protection du public. Ce filet ne peut remplir son rôle que si les membres collaborent pleinement, avec rigueur et transparence. C'est ainsi que les professions de physiothérapeute et de technologue en physiothérapie peuvent continuer à évoluer dans un cadre responsable, respecté et digne de la confiance qui leur est accordée. ●

Accueil d'une ou d'un stagiaire international en physiothérapie : ce qu'il faut savoir



Par

Daphné Thériault,
avocate

Directrice des services
juridiques et de
l'admission

Chaque année, l'OPPQ reçoit des demandes d'information d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans un programme en physiothérapie à l'extérieur du Canada et dont l'établissement d'enseignement offre de faire un stage à l'étranger.

Certaines et certains souhaitent venir au Québec pour y effectuer ce stage et ont parfois déjà identifié un milieu de soins. Il est fréquent que ces personnes s'adressent à l'OPPQ afin de connaître les règles applicables dans un tel scénario. Des milieux de soins approchés par ces étudiantes et étudiants contactent aussi, à l'occasion, l'OPPQ pour obtenir des précisions.

UN CADRE LÉGAL STRICT

Il faut savoir qu'au Québec l'exercice de la physiothérapie – à tout le moins les activités professionnelles qui sont réservées aux membres de l'OPPQ – est, de manière générale, interdit aux personnes qui ne détiennent pas de permis de l'OPPQ ou qui ne sont pas inscrites au Tableau de l'Ordre.

En effet, cette interdiction découle du *Code des professions* qui précise les activités réservées ainsi que le champ d'exercice de la physiothérapie.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES EN PHYSIOTHÉRAPIE

Selon l'article 37.1 du *Code des professions*, seules les personnes membres de l'OPPQ peuvent exercer les activités suivantes, dans le cadre des activités qui s'inscrivent dans le champ d'exercice de la physiothérapie :

- Évaluer la fonction neuromusculosquelettique d'une personne présentant une déficience ou une incapacité de sa fonction physique.

- Procéder à des évaluations fonctionnelles requises par une loi.
- Introduire un instrument ou un doigt dans le corps humain au-delà des grandes lèvres ou de la marge de l'anus.
- Introduire un instrument dans le corps humain dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal.
- Utiliser des formes d'énergie invasives.
- Prodiguer des traitements reliés aux plaies.
- Décider de l'utilisation de mesures de contention.
- Utiliser des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation, en complément de l'utilisation d'autres moyens, lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94.
- Procéder à des manipulations vertébrales et articulaires, lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94.

CHAMP D'EXERCICE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

L'article 37 du même Code définit quant à lui le champ d'exercice de la physiothérapie. Il stipule que les activités professionnelles suivantes, en outre de celles qui leur sont autrement permises par la loi, peuvent être exercées par les membres de l'OPPQ :

- Évaluer les déficiences et les incapacités de la fonction physique reliée aux systèmes neurologiques, musculosquelettique et cardiorespiratoire.



- Déterminer un plan de traitement.
- Réaliser les interventions dans le but d'obtenir un rendement fonctionnel optimal.

Enfin, l'article 37.2 énonce clairement que nul ne peut exercer une activité professionnelle réservée, prétendre avoir le droit de le faire ou agir de manière à donner lieu de croire qu'il est autorisé à le faire, sans détenir un permis valide et être inscrit au tableau de l'un des ordres concernés.

DES EXCEPTIONS POUR LES STAGES EN PHYSIOTHÉRAPIE

Toutefois, certaines exceptions existent, notamment pour les étudiantes et étudiants qui effectuent un stage dans le cadre de leur programme d'études et qui respectent certaines conditions.

Ces conditions sont prévues par le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie*.

Pour qu'une étudiante ou un étudiant puisse exercer des activités professionnelles réservées dans le cadre d'un stage, les conditions cumulatives suivantes doivent être respectées :

- 1 **Être inscrit** dans un programme d'études universitaires ou collégiales en physiothérapie.
- 2 **Effectuer le stage dans le cadre du programme**, c'est-à-dire que les activités doivent être requises pour l'obtention du diplôme.
- 3 **Agir sous la supervision** d'une ou d'un professeur ou d'une ou d'un maître de stage disponible pour intervenir dans un court délai.
- 4 **Se trouver dans l'une des trois situations suivantes :**
 - Le programme d'études mène à un diplôme donnant ouverture à un permis délivré par l'OPPQ.
 - Le programme d'études mène à un diplôme en physiothérapie délivré par un établissement canadien hors Québec.
 - Le programme d'études mène à un diplôme en physiothérapie délivré par un établissement situé hors du Canada ayant conclu une entente avec un établissement d'enseignement québécois, dont le programme d'études mène à un diplôme donnant ouverture à un permis délivré par l'OPPQ.

CONDITIONS POUR AGIR COMME MAÎTRE DE STAGE

Pour agir à titre de maître de stage, les membres de l'OPPQ doivent :

- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire du Conseil de discipline ou du Tribunal des professions au cours des cinq dernières années;
- ne pas avoir été soumis à une obligation imposée par le conseil d'administration au cours des cinq dernières années (stage ou cours de perfectionnement recommandé par le comité d'inspection professionnelle, par exemple);
- ne pas faire l'objet d'une limitation ou d'une suspension de leur droit d'exercice ou d'une radiation du Tableau de l'Ordre;
- remplir, le cas échéant, les autres critères établis, tels qu'une expérience clinique minimale.

LES STAGES D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Les personnes inscrites à un programme de physiothérapie à l'étranger relèvent de la troisième situation.

Ainsi, une entente formelle doit exister entre leur établissement d'enseignement et un établissement québécois offrant un programme menant à un diplôme donnant ouverture à un permis délivré par l'OPPQ. Cette entente permettra aux étudiants internationaux de réaliser au Québec un stage impliquant la réalisation d'activités professionnelles.

À défaut d'une telle entente, seul un stage d'observation est permis, sans possibilité d'exercer des activités réservées, même sous supervision.

L'OPPQ n'intervient pas dans la conclusion de ces ententes : il revient aux établissements d'enseignement de les négocier et de les formaliser.

RESPONSABILITÉS DES MILIEUX DE STAGE ET DES PERSONNES EFFECTUANT LA SUPERVISION

Avant d'accepter une ou un stagiaire ayant reçu sa formation à l'extérieur du Canada, il est essentiel de vérifier l'existence d'une entente avec un établissement québécois.

Accueillir une ou un stagiaire et lui permettre d'exercer des activités professionnelles sans que toutes les conditions prévues soient réunies peut constituer une infraction au *Code des professions*, tant pour la ou le stagiaire que pour la ou le membre de l'OPPQ qui le supervise.

De plus, le *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie* impose aux membres une obligation de dénonciation. Ainsi, les membres de l'OPPQ ne peuvent tolérer les situations d'exercice illégal de la profession dans leur milieu :

- La ou le membre doit informer le plus tôt possible l'Ordre du fait qu'une personne usurpe un titre réservé aux membres de l'Ordre.
- La ou le membre doit informer le plus tôt possible l'Ordre du fait qu'une personne exerce illégalement une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre.

ENCOURAGER LA RELÈVE DANS LE RESPECT DU CADRE LÉGAL

L'accueil de stagiaires demeure une excellente façon de soutenir la formation de la relève et de contribuer au développement de la profession.

L'OPPQ encourage cet engagement, dans le respect du cadre législatif et réglementaire applicable à la physiothérapie. ●

Un centre de documentation afin de faciliter l'accès aux meilleures pratiques



Par
**Stéphanie
Grégoire,**
pht, chargée de projets

La recherche en physiothérapie occupe une place centrale dans l'évolution de la pratique clinique des professionnelles et professionnels. L'Ordre propose aux physiothérapeutes et aux technologues en physiothérapie un centre de documentation sur son site web afin de favoriser l'accès aux meilleures pratiques. Les ressources répertoriées visent à soutenir les membres de l'OPPQ dans leurs activités cliniques.

Depuis plusieurs années, l'Ordre met à la disposition des professionnelles et professionnels de la physiothérapie diverses ressources cliniques au moyen d'activité de courtage en connaissances. Ainsi, l'OPPQ vise une utilisation optimale des meilleures pratiques par ses membres et renforce son rôle de protection du public. L'OPPQ souhaite notamment transmettre à ses membres des informations crédibles, pertinentes et fondées scientifiquement. Le centre de documentation contient également les outils produits par l'Ordre à l'intention des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie, notamment les guides explicatifs professionnels et réglementaires.

NAVIGUER DANS LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Il est possible de **chercher des ressources par mot-clé** dans le champ de recherche du centre de documentation en utilisant les catégories, les types de ressources et les supports suivants :

• Catégories

- Types de problématiques de la clientèle, p. ex. orthopédie
- Activités professionnelles, dont activités réservées ou autorisées, p. ex. puncture physiothérapique avec aiguilles sèches (PPAS)
- Obligations professionnelles et exigences de l'Office des professions du Québec, p. ex. pratique professionnelle et réglementation

• Types de ressources

- Guides de pratique clinique
- Lignes directrices gouvernementales
- Guides d'application réglementaire
- Synthèses contenant des recommandations cliniques
- Formations en ligne
- Activités de transfert des connaissances — Recherches soutenues par les bourses et subventions de l'OPPQ
- Outils de communication
- Livres
- Protocoles de soins
- Formulaires
- Répertoires de ressources
- Outils cliniques

• Supports

- Sites web
- Documents électroniques (PDF)
- Formations en ligne et webinaires
- Sur papier

Chaque ressource est présentée dans une fiche qui comporte une brève description ainsi que certains éléments méthodologiques afin d'aider les professionnelles et professionnels de la physiothérapie à contextualiser les informations.



Les fiches présentent notamment :

- la personne ou l'organisation à l'origine de la ressource;
- l'année de publication;
- le ou les niveaux de preuve des données scientifiques qui ont servi à l'élaboration des recommandations cliniques;
- les professionnelles et professionnels de la physiothérapie ayant participé à l'élaboration de la ressource;
- la divulgation des conflits d'intérêts des parties prenantes dans l'élaboration de la ressource;
- la ou les sources de financement;
- la mise à jour prévue de la ressource, s'il y a lieu.

DES RESSOURCES SÉLECTIONNÉES SELON UNE ÉVALUATION MÉTHODOLOGIQUE

Les ressources du centre de documentation ont fait l'objet d'une analyse selon plusieurs **critères méthodologiques** tirés d'outils d'évaluation reconnus pour en apprécier la qualité.

Elles doivent comporter les caractéristiques suivantes :

- Présenter des recommandations cliniques claires ou des outils cliniques destinés aux professionnelles et professionnels de la physiothérapie.
- S'appuyer sur les meilleures données probantes, idéalement des revues systématiques de la littérature.
- S'appliquer dans le contexte d'organisation des soins au Québec et respecter le cadre réglementaire de la province.
- Avoir été publiées récemment, idéalement au cours des 10 dernières années.
- Être disponibles gratuitement ou à peu de frais.

Certaines exceptions peuvent toutefois s'appliquer lorsque des ressources récentes ou de meilleure qualité ne sont pas disponibles.

Par ailleurs, la liste des ressources présentées n'est pas exhaustive et n'a pas fait l'objet d'une veille.

DES RESSOURCES À UTILISER AVEC DISCERNEMENT

Les physiothérapeutes et technologues en physiothérapie sont invités à exercer leur jugement professionnel lorsqu'ils consultent ces ressources. À cet effet, la pratique basée sur les données probantes propose un cadre décisionnel aux cliniciennes et aux cliniciens afin de choisir des interventions thérapeutiques appropriées à une situation donnée.

Proposé dans les années 1990 par Gordon Guyatt et coll.¹, ce modèle repose sur « l'utilisation judicieuse des données scientifiques disponibles et de l'expertise professionnelle, dans un processus de prise de décision. Cette pratique, qui présuppose un tri des données et une adaptation à la situation en cause, vise à favoriser de meilleures décisions »².

Aussi connu sous les termes « pratique factuelle, pratique fondée sur les faits ou pratique fondée sur les données probantes », ce modèle a évolué sous diverses formes au cours des dernières décennies et repose sur trois principaux piliers, soient :

- les meilleures données scientifiques disponibles;
- les préférences et les caractéristiques des patientes et patients;
- l'expérience de la professionnelle ou du professionnel de la santé.

De façon générale, puisque la science est en constante évolution et que de nouvelles données probantes apparaissent sans cesse dans le domaine de la réadaptation, et considérant également le nombre d'approches et de méthodes différentes existant dans le domaine de la santé, l'OPPQ n'émet pas d'opinion ou de recommandation quant à des modalités ou des approches de traitement spécifiques. Ainsi, les ressources qui n'ont pas été produites par l'OPPQ ne doivent pas être considérées comme une position officielle de l'Ordre sur un sujet donné.

1 Guyatt G, Cairns J, Churchill D, et coll. "Evidence-Based Medicine: A New Approach to Teaching the Practice of Medicine." JAMA. 1992;268(17):2420–2425. doi:10.1001/jama.1992.03490170092032.

2 Office québécois de la langue française « pratique fondée sur des données probantes », *Grand dictionnaire terminologique*. Consulté le 23 septembre 2025. [En ligne] <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26561093/pratique-fondée-sur-des-données-probantes>.

RAPPEL : HEURES DE FORMATION CONTINUE

La lecture d'articles scientifiques est une activité d'apprentissage autonome qui permet de cumuler des heures de formation continue (HFC), soit le temps consacré à la mise à jour ou à l'approfondissement de connaissances. Pour consulter la réglementation relative à la formation continue :

<https://oppq.qc.ca/membres/politiques-et-reglements/formation-continue/>

L'OPPQ encourage les professionnelles et professionnels de la physiothérapie à se fier pleinement à leur jugement ainsi qu'à leurs connaissances et compétences pour prendre une décision quant aux modalités de traitement et aux recommandations envisagées.

ACTIVITÉS DE COURTAGE EN CONNAISSANCES DE L'ORDRE

Le courtage en connaissances est un travail de mise en relation entre les milieux de recherche — producteurs de connaissances — et les utilisatrices et utilisateurs que sont les professionnelles et professionnels, le grand public ainsi que les gestionnaires. Les activités de courtage en connaissances visent à faciliter la compréhension et l'utilisation des données scientifiques par les milieux extérieurs à la recherche.

En effet, il est démontré que les meilleures pratiques issues de la recherche scientifique ne sont pas utilisées de façon optimale dans les milieux cliniques. Plusieurs facteurs, comme le manque d'accès à la littérature scientifique, le manque d'outils pour évaluer la valeur de la littérature et le manque de temps font obstacle à l'utilisation des données probantes par les cliniciennes et cliniciens ainsi que les personnes décisionnaires.

Par ses activités de courtage en connaissances, l'OPPQ demeure engagé à favoriser l'accès aux meilleures pratiques à ses membres et à les soutenir dans l'intégration des données probantes, tout en laissant une place prépondérante à leur jugement.

De nouvelles ressources seront ajoutées progressivement au centre de documentation et annoncées dans l'infolettre *Physio-Québec Express*. L'OPPQ souhaite également identifier et mettre en évidence les méthodes optimales de transfert des connaissances et d'adoption des meilleures pratiques afin de les communiquer aux membres. Entre 2023 et 2025, en collaboration avec les comités du Fonds de recherche clinique, l'OPPQ a d'ailleurs élaboré et mis en œuvre un plan d'action pour le rayonnement de la recherche clinique financée par l'Ordre. Ainsi, plusieurs textes et webinaires, de même que

les présentations effectuées par les récipiendaires lors des Midis-recherche, sont maintenant accessibles dans le centre de documentation et faciles à partager sur les réseaux.

D'autres mesures adaptées aux besoins des professionnelles et professionnels de la physiothérapie sont à l'étude, notamment la mise en place de nouvelles ressources éducatives liées à l'utilisation et à la recherche des données probantes.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'OPPQ invite ses membres à suivre la formation en ligne suivante, produite par le Consortium national de formation en santé — volet Université d'Ottawa : <https://oppq.qc.ca/outils-de-reference/documentation/integrer-donnees-probantes-pratique-quotidienne/>.

Cette formation, qui vise les professionnelles et professionnels de la santé, touche divers fondements du modèle de pratique fondé sur les données probantes, notamment :

- Les étapes à suivre pour réaliser des interventions cliniques fondées sur les données probantes.
- Des bases pour comprendre les résultats les plus courants des études scientifiques.
- Des outils pour réaliser des interventions qui tiennent compte des valeurs des clientes et clients et de l'expérience des cliniciennes et cliniciens.

L'Ordre propose cette activité externe gratuite à ses membres conformément aux orientations prévues dans le cadre des activités de courtage en connaissances. Les membres qui désirent s'y inscrire ou obtenir plus d'information doivent visiter le site web du CNFS : <https://www.cnfs.ca/professionnels/ateliers-en-ligne>

CONSULTER LE CENTRE DE DOCUMENTATION

<https://oppq.qc.ca/outils-de-reference/documentation/> ●

Agir avec professionnalisme en tout temps, y compris lors de son inspection

Par
le comité
d'inspection
professionnelle

Le professionnalisme ne s'exprime pas seulement auprès de la patientèle. Il se manifeste également dans les relations entre les membres et l'Ordre et dans la façon dont les professionnelles et professionnels participent au processus d'inspection.

LA COLLABORATION ET LE PROFESSIONNALISME : DES OBLIGATIONS ET DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES

Les membres, lors de leur processus d'inspection, ont l'obligation de collaborer. Cette exigence est inscrite dans le *Code des professions* et dans le *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie*. Elle figure également parmi les compétences essentielles des professionnelles et professionnels de la physiothérapie.

Répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'informations, fournir dans les temps les documents exigés, faire preuve de ponctualité et participer de bonne foi à la rencontre avec une inspectrice ou un inspecteur : ces gestes ne sont pas que des formalités. Ce sont des comportements attendus de tous les membres de l'OPPQ.

LE TON COMPTE AUSSI

La collaboration passe aussi par le ton employé dans les communications verbales et écrites. Maintenir un dialogue respectueux, ouvert et courtois avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), la personne nommée secrétaire du CIP ou encore avec l'inspectrice ou l'inspecteur fait partie du professionnalisme attendu.

UN PROCESSUS FACILITÉ

Lorsque les membres agissent avec diligence et transparence, l'inspection se déroule plus rapidement et plus efficacement. Les délais sont réduits, les allers-retours, évités, et le CIP obtient dans les meilleurs délais les informations dont il a besoin pour prendre une décision éclairée.

LES CONSÉQUENCES D'UN MANQUE DE COLLABORATION OU D'UN REFUS DE COLLABORER

Ne pas collaborer lors d'une inspection professionnelle n'est pas anodin. Le *Code des professions* interdit expressément d'entraver le travail du CIP, de la ou du secrétaire du CIP, des personnes nommées à titre d'expertes ou d'experts, ainsi que de l'inspectrice ou de l'inspecteur. Concrètement, refuser de répondre, retarder indûment l'envoi de documents ou fournir des renseignements incomplets ou inexacts peut avoir des suites graves. En effet, le Bureau du syndic peut alors être saisi de la situation.



UN PASSAGE OBLIGÉ, UNE ATTITUDE À ADOPTER

L'inspection peut parfois être perçue comme une formalité contraignante, voire dérangeante. Le CIP est conscient de cette réalité et aborde chaque démarche avec ouverture et équité. Loin d'être une remise en question de la valeur professionnelle des membres, l'inspection est un mandat inscrit au *Code des professions*, centré sur la protection du public et sa confiance envers les professions.

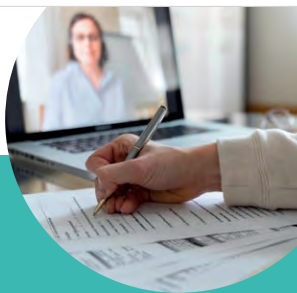
Pour que ce rôle puisse s'exercer dans les meilleures conditions, la collaboration pleine et entière des membres dans le cadre de leur processus d'inspection ainsi que le respect lors de toutes leurs interactions avec l'équipe de l'inspection et l'OPPQ sont essentiels. ●

FORMATION EN LIGNE

Viser une tenue des dossiers conforme aux attentes réglementaires

Renforcez vos compétences en tenue des dossiers.

Cette formation met en lumière les bonnes pratiques de rédaction et de constitution des dossiers, essentielles à la sécurité des soins, à l'efficacité des services et à la collaboration interprofessionnelle.



Formation
gratuite



Offerte
en continu



Permet de
cumuler
2 HFC

Pour suivre la formation ou en savoir plus :
<https://oppq.qc.ca/formation/tenue-dossiers/>



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

La physiothérapie et l'allaitement



Par

Marie-Ève Bergeron,
pht, IBCLC

Candidate à la maîtrise
à l'Université de
Sherbrooke sous
la supervision de
P^{re} Mélanie Morin

L'allaitement est un enjeu de santé publique majeur en raison de ses nombreux bienfaits reconnus scientifiquement pour la mère et son enfant ^[1]. Le sujet de l'allaitement est pourtant peu exploré actuellement en physiothérapie. Les physiothérapeutes peuvent jouer un rôle important pour soutenir les mères qui allaitent et leurs enfants.

L'allaitement est un sujet vaste qui est actuellement peu abordé dans les cursus de formation en physiothérapie. Il convient de s'informer davantage sur ce sujet lorsqu'on travaille avec des femmes et des nourrissons afin de contribuer positivement à l'expérience de ces familles, et plus largement d'améliorer la santé publique des communautés.

Dès la naissance, l'apport de la physiothérapie peut être pertinent pour identifier des aspects qui peuvent compromettre une bonne prise du sein. Notre aptitude à mener une évaluation complète de la mobilité cervicale, de la force, de la condition neurologique et du développement moteur global des bébés est utile pour soutenir l'allaitement. L'évaluation précoce en physiothérapie est d'autant plus pertinente auprès des nouveaux-nés qui ont vécu des naissances traumatiques ou qui présentent des préférences posturales ^[2].

Dans le contexte de difficultés d'allaitement, cette évaluation peut mener à identifier plus rapidement des enfants qui ont un torticolis congénital. Il est connu que le manque de mobilité cervicale favorise un développement moteur asymétrique et l'apparition d'une plagiocéphalie (syndrome de la tête plate) ^[2].

Il est également fréquent qu'un bébé qui présente un torticolis rencontre plus de difficultés à téter ^[3]. La difficulté à obtenir une bonne coordination de la musculature de la mâchoire, de la bouche et de la langue chez le bébé diminue le confort de la mère lors de la prise au sein. Cette incoordination motrice augmente ainsi le risque de blessures aux mamelons et de problématiques subséquentes au sein qui peuvent survenir lors de l'allaitement (engorgement, canal lactifère bloqué, mastite, etc.).

La mère ayant un bébé avec un torticolis se retrouve aussi fréquemment avec une production de lait moindre à un sein en raison de la difficulté à obtenir un bon transfert de lait du côté du torticolis ^[2,3].

Cliniquement, l'approche précoce en physiothérapie auprès du nourrisson allaité permet donc :

- d'optimiser la prise du sein du bébé;
- d'intervenir pour dépister et adresser les problématiques de développement moteur chez le bébé;
- de prévenir le développement d'une plagiocéphalie.

LA PHYSIOTHÉRAPIE EN SANTÉ DE LA FEMME ET L'ALLAITEMENT

Le travail des physiothérapeutes est de plus en plus reconnu en périnatalité ^[4,5] afin d'outiller les femmes vivant de l'incontinence urinaire ou anale — des symptômes liés à la descente d'organe — mais aussi en gestion de la douleur. En effet, il est démontré que les interventions en physiothérapie sont efficaces pour diminuer les douleurs pelviennes chroniques ^[5]. Chez la femme allaitante, une situation de stress, de douleur ou de fatigue aura un effet défavorable sur la production d'ocytocine et de prolactine ^[6,7] qui sont des hormones essentielles à la lactation.

En période post-partum, des douleurs peuvent persister à la suite d'une césarienne, de déchirures périnéales, ou encore au complexe sein-mamelon ainsi qu'à d'autres régions du corps ^[7]. Les postures utilisées lors des soins du bébé peuvent également contribuer à ces inconforts. Le soulagement de



@Physiothérapie Marie-Ève Bergeron

ces douleurs peut être abordé en physiothérapie en collaboration interdisciplinaire afin d'alléger le vécu en période post-partum et soutenir l'allaitement ^[8].

Les physiothérapeutes davantage formés en allaitement peuvent également :

- évaluer les positions d'allaitement de la mère et de l'enfant et formuler des recommandations ^[17];
- évaluer et traiter la région thoracique de la mère ^[17];
- faciliter la gestion de l'œdème et de la douleur au sein, en collaboration avec une équipe interdisciplinaire ^[9].

LE MYTHE DE LA RELAXINE

Dans un contexte de périnatalité, la relaxine a historiquement été considérée comme un facteur important pouvant contribuer aux douleurs pelviennes persistantes par un mécanisme d'hyperlaxité ligamentaire ^[10]. Ce concept est toutefois actuellement controversé dans la littérature scientifique ^[10,11,12]. Certaines femmes qui vivent ces douleurs en post-partum se sont donc parfois fait recommander de diminuer, voire de cesser l'allaitement par des professionnelles et professionnels de la santé pourtant bien intentionnés ^[11]. Des études ont été menées sur le sujet et il est intéressant de constater qu'aucune donnée probante ne soutient actuellement la recommandation de cesser l'allaitement en cas de douleur pelvienne persistante ^[5,11,12,14].

Les douleurs pelviennes associées à la grossesse ont été liées à plusieurs facteurs, tels qu'un antécédent de douleur lombaire ou pelvienne, la dépression, la césarienne, la multiparité et l'insatisfaction au travail. Le niveau de relaxine n'a pas été associé aux douleurs pelviennes, tant chez les femmes enceintes qu'en période postnatale ^[5,11,12,13,14].

Il est essentiel pour les professionnelles et professionnels de la santé de veiller à ne pas entraver inutilement l'allaitement et de se tenir continuellement informés des besoins spécifiques de leur clientèle ^[11], en s'appuyant sur les données probantes disponibles.

LES RECOMMANDATIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

Il a été démontré que les bénéfices sont d'autant plus marqués si le bébé ne reçoit que le lait de sa mère pendant les six premiers mois de sa vie ^[1]. C'est la raison pour laquelle l'Organisation mondiale de la Santé recommande l'allaitement exclusif jusqu'à six mois et sa poursuite jusqu'à l'âge d'au moins deux ans. Il importe de connaître les recommandations de la santé publique, tant pour ce qui est de la mère que de l'enfant, si l'on veut contribuer à la promotion de l'allaitement.

DES GESTES SIMPLES POUR SOUTENIR L'ALLAITEMENT

Les physiothérapeutes peuvent s'outiller afin d'être des alliés pour soutenir l'allaitement dans une approche collaborative et interdisciplinaire. Des gestes simples dans nos milieux de soins, tels que l'aménagement d'un espace pour l'allaitement et la référence vers des ressources communautaires lorsque des enjeux se présentent, sont à favoriser. D'un point de vue clinique, il faut aussi se rappeler que chaque mère exerce son jugement quant à la meilleure façon de nourrir son enfant dans son propre contexte. L'objectif n'est pas d'ajouter une pression supplémentaire aux mères, mais plutôt de s'outiller comme professionnelle et professionnel de la santé pour soutenir les familles qui le désirent.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La région du sein et du mamelon est principalement innervée par les 2^e, 3^e et 4^e nerfs thoraciques.
- Le relâchement myofascial du grand pectoral pourrait être associé à moins d'œdème et de douleur lors de l'allaitement ^[16].



Crédit photo : Physiothérapie Marie-Eve Bergeron

ENSEIGNER LE SUPPORT APPROPRIÉ

Lors de l'allaitement, un support ferme de la mère au niveau des omoplates du bébé permet à celui-ci d'avoir une extension cervicale optimale. Cette extension est requise afin d'obtenir une bonne ouverture de la mâchoire du bébé et une bonne coordination de la langue pour extraire et avaler le lait. Une prise profonde, dans laquelle le mamelon sera allongé jusqu'au palais mou, est recherchée pour favoriser un meilleur transfert du lait ainsi que le confort de la maman. L'appui à l'arrière de la tête est donc à éviter !

FORMATION GRATUITE DU MSSS SUR L'ALLAITEMENT

Pour obtenir plus d'informations générales sur l'allaitement, une formation gratuite est offerte aux professionnelles et professionnels de la santé qui exercent en périnatalité.

Accès à la formation — Allaitement et alimentation — Professionnels de la santé — MSSS (gouv.qc.ca)

EN OPTION : PORTRAIT DE L'ALLAITEMENT AU CANADA

Au Canada, environ neuf femmes sur dix initient l'allaitement, mais le taux d'allaitement exclusif* à six mois n'est que de 38 % ([Tableau de bord sur l'allaitement maternel au Canada — Canada.ca](#)). Avec des pratiques optimales d'allaitement, notre système de santé ferait des économies considérables, car les effets bénéfiques reconnus de l'allaitement entraînent une diminution du taux de morbidité et de mortalité autant chez la mère que l'enfant. L'objectif canadien est donc de viser un taux d'allaitement exclusif à six mois de 70 % d'ici 2030^[18].

* L'allaitement exclusif est défini par le fait qu'un bébé ne boit que le lait de sa mère depuis sa naissance. Cet allaitement peut s'effectuer directement au sein ou par biberon après l'expression du lait manuellement ou avec un tire-lait.

RÉFÉRENCES

- 1 Organisation mondiale de la Santé (2023). [En ligne] <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/infant-and-young-child-feeding>
- 2 Academy of Pediatric Physical Therapy (2018). Physical Therapy Management of Congenital Muscular Torticollis: A 2018 Evidence-Based Clinical Practice Guideline from the APTA Academy of Pediatric Physical Therapy.
- 3 Genna CW (2015). "Breastfeeding infants with congenital torticollis." *J Hum Lact.* May; 31(2):216-20. doi: 10.1177/0890334414568315. Epub 2015 Jan 23. PMID: 25616913.
- 4 Van Kampen M et coll. (2015). "The efficacy of physiotherapy for the prevention and treatment of prenatal symptoms: a systematic review." *Int Urogynecol J.* 2015 Nov;26(11):1575-86. doi: 10.1007/s00192-015-2684-y. Epub 2015 Mar 31. PMID: 25822028.
- 5 Simonds, A et coll. (2022). "Clinical Practice Guidelines for Pelvic Girdle Pain in the Postpartum Population." *Journal of Women's Health Physical Therapy.* 46(1):p E1-E38, January/March 2022. doi: 10.1097/JWH.0000000000000236
- 6 Starzec-Proserpio, M et coll. (2024) "Effectiveness of non-pharmacological conservative therapies for chronic pelvic pain in women: a systematic review and meta-analysis." *American Journal of Obstetrics & Gynecology.* 2025 Jan;232(1):42-71. doi: 10.1016/j.ajog.2024.08.006. Epub 2024 Aug 13. PMID: 39142363
- 7 Nagel, EM et coll. (2022). "Maternal Psychological Distress and Lactation and Breastfeeding Outcomes: a Narrative Review," *Clinical Therapeutics*, Volume 44, Issue 2, 215-227
- 8 Amir LH, Jones LE, Buck ML (2015). "Nipple pain associated with breastfeeding: incorporating current neurophysiology into clinical reasoning." *Aust Fam Physician.* 2015 Mar;44(3):127-32. PMID: 25770578.
- 9 Mogensen N, Portman A, Mitchell K (2020). "Nonpharmacologic Approaches to Pain, Engorgement, and Plugging in Lactation: Applying Physical Therapy Techniques from Breast Cancer Care to Breastfeeding Patients." *Clinical Lactation*, Vol. 11, Issue 1, Feb 2020, doi: 10.1891/2158-0782.11.1.35. Springer Publishing.
- 10 Dehghan F et coll. (2014). "The effect of relaxin on the musculoskeletal system." *Scand J Med Sci Sports.* 2014 Aug;24(4):e220-9. doi: 10.1111/sms.12149. Epub 2013 Nov 28. PMID: 24283470; PMCID: PMC4282454.
- 11 Bjelland, EK et coll. (2014). "Breastfeeding and pelvic girdle pain: a follow-up study of 10,603 women 18 months after delivery." *BJOG.* 2015 Dec;122(13):1765-71. doi: 10.1111/1471-0528.13118. Epub 2014 Oct 20. PMID: 25327939.
- 12 Aldabe D et coll. (2012). "Pregnancy-related pelvic girdle pain and its relationship with relaxin levels during pregnancy: a systematic review." *Eur Spine J.* 2012;21(9):1769-1776. doi:10.1007/s00586-012-2162-x.
- 13 Saugstad, LF (1991). "Persistent pelvic pain and pelvic joint instability." *European Journal of Obstetrics and Gynecology.* 41(3):197-201. doi: 10.1016/0028-2243(91)90024-F.
- 14 Fishburn S, Cooper T (2015). "Pelvic girdle pain: Are we missing opportunities to make this a problem of the past?" *British Journal of Midwifery.* 2015;23(11):774-778. doi:10.12968/bjom.2015.23.11.774.
- 15 Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (2024). « Développer les compétences en allaitement du personnel professionnel de la santé ». [En ligne] <https://oppq.qc.ca/membres/actualites-et-dossiers/competences-allaitement-professionnel/>.
- 16 Choi WR, Hur MH, Kim YS, Kim JR (2023). "A randomized controlled trial of pectoralis major myofascial release massage for breastfeeding mothers: breast pain, engorgement, and newborns' breast milk intake and sleeping patterns." *Korean J Women Health Nurs.* 2023 Mar;29(1):66-75. doi: 10.4069/kjwhn.2023.03.15. Epub 2023 Mar 31. PMID: 37037452; PMCID: PMC10085664.
- 17 Charette C, Thérioux L (2022). "Musculoskeletal Impairment: Causes of Pain with Breastfeeding Insight into 11 Cases." *Breastfeed Med.* 2019 Oct;14(8):603-608. doi: 10.1089/bfm.2019.0047. Epub 2019 Jul 16. PMID: 31314578; PMCID: PMC679148418. Stat Canada 2022. Rapport d'avancement sur l'allaitement maternel.
- 18 Walters DD, Phan LTH, Mathisen R (2019). "The cost of not breastfeeding: global results from a new tool." *Health Policy Plan.* 2019 Jul 1;34(6):407-417. doi: 10.1093/heapol/czz050. PMID: 31236559; PMCID: PMC6735804.

De l'idée à l'action : stimuler le développement moteur pour bouger... pour la vie !



Par
**Marie-Ève
Toutant**, pht, M.Read

Physiothérapeute de
famille et de première
ligne au GMF-U Laurier
(Québec)

Professeure de clinique et
chargée d'enseignement
en médecine, Université
Laval

Cofondatrice de
BougeHop

Offrir aux enfants des occasions de développer leurs habiletés motrices au quotidien, tout en accompagnant les parents ainsi que les intervenantes et intervenants qui jouent un rôle clé dans ce parcours : voilà la mission que s'est donnée BougeHop.

Inspirée par la conviction que chaque enfant mérite de bouger avec plaisir et confiance, BougeHop conçoit des formations et des outils fondés sur les connaissances actuelles et une approche bienveillante du développement moteur. Né de la passion de physiothérapeutes souhaitant rendre la stimulation motrice accessible à tous, ce projet place la physiothérapie au cœur du quotidien des enfants, des familles et des milieux éducatifs.

Physiothérapeute en GMF-U et passionnée de pédagogie, Marie-Ève apporte son expertise et imagine aussitôt un volet formation pour donner encore plus de portée au projet. L'objectif : rejoindre celles et ceux qui gravitent autour des enfants (personnel en garderies et services de garde scolaires, enseignantes et enseignants, parents et autres intervenantes et intervenants) afin de leur faire comprendre leur rôle essentiel dans le développement moteur et la santé globale à la petite enfance.



**Marie-Michèle
Vachon**, M. pht

Clinique privée MVT
Physiothérapie
(Lac-Mégantic)

Cofondatrice de
BougeHop

L'ÉTINCELLE

Tout a commencé sur les bancs de l'Université Laval. Lors d'un cours en pédiatrie, Marie-Michèle Vachon découvre à quel point l'environnement influe sur le développement et la trajectoire santé d'un enfant, du moins autant, sinon plus, que la génétique ! Cette révélation devient le point de départ d'une mission : outiller les adultes qui entourent les enfants afin qu'ils puissent stimuler leur développement moteur de façon simple, concrète et agréable, dans le respect du rythme de chacune et chacun. Deux personnages se dessinent dans son esprit : Abile & Agil, futurs ambassadeurs du mouvement et des saines habitudes de vie.

Sa rencontre avec Marie-Ève Toutant, à la fin de son parcours universitaire en décembre 2019, sera déterminante. Une seule conversation suffit pour que l'étincelle qui avait jailli dans l'esprit de Marie-Michèle s'embrace et que le projet prenne son envol.

DE L'IDÉE À LA RÉALITÉ

Produire des jeux et mettre sur pied des formations, oui, mais par où commencer ? Avoir une idée, c'est une chose. La concrétiser, c'en est une autre !

Après un long remue-ménages, et grâce à l'œil créatif d'une illustratrice, BougeHop voit le jour en 2020. En parallèle, les premiers personnages, Abile & Agil, prennent vie et deviennent les compagnons idéaux de cette mission éducative.

Viennent ensuite diverses étapes : la conception d'un prototype de jeu, les tests avec les familles, les innombrables allers-retours pour le graphisme et les illustrations, les relectures minutieuses avec une correctrice, la création d'un site web transactionnel et bien plus encore. Chaque petit détail prend son importance.



« Nous en sommes convaincues : des actions simples, intégrées au quotidien, peuvent transformer la trajectoire santé d'un enfant et, à long terme, d'une génération tout entière ! »

Marie-Ève Toutant et Marie-Michèle Vachon,
cofondatrices de BougeHop

Des mois de travail, d'apprentissages et de remises en question plus tard, arrive enfin le grand moment : en février 2021, le tout premier jeu, *Je bouge avec Abile & Agil*, voit le jour. À mi-chemin entre le jeu et l'outil éducatif, ce produit sera le premier des cinq outils développés à ce jour par BougeHop.

UNE OPPORTUNITÉ D'ENVERGURE

Deux ans plus tard, le volet formation de BougeHop prend véritablement son envol. En 2023, le Bureau coordonnateur Vire-Crêpe confie un mandat majeur à BougeHop dans le cadre d'un projet qualité du ministère de la Famille. Dans le cadre de celui-ci, des responsables de services de garde dans la région de Chaudière-Appalaches sont formés et des outils de stimulation sont développés sur mesure. De plus, des ateliers moteurs, animés par des étudiantes à la maîtrise en physiothérapie de l'Université Laval, sont mis sur pied.

Ces collaborations sur le terrain enrichissent les formations et confirment la pertinence de la mission de BougeHop, soit celle de sensibiliser, d'outiller et d'inspirer les éducatrices et éducateurs, les parents, ainsi que les autres intervenantes

et intervenants à jouer un rôle actif dans le développement moteur des enfants. Au fil des années, les projets qualité se multiplient et BougeHop se taille tranquillement une place dans le monde de la petite enfance.

À ce jour, plus de 500 éducatrices et éducateurs ont été formés par BougeHop un peu partout au Québec.

L'IMPACT SUR LA PRATIQUE

BougeHop illustre concrètement la contribution de la physiothérapie à la promotion de la santé et à la prévention. En valorisant l'intervention précoce et l'éducation au mouvement, il rappelle que la prévention constitue le premier maillon d'une trajectoire de soin durable, bien avant la réadaptation. Cette démarche innovante, qui mise sur une approche créative, ludique, accessible et collaborative, mobilise les familles et les milieux éducatifs autour de l'acquisition d'habiletés motrices chez les enfants.

« De la physiothérapie à la petite enfance, notre démarche fait son chemin : de conférences en congrès, la couverture médiatique locale et le prix OseEntreprendre témoignent de la reconnaissance de notre contribution à l'innovation et à la promotion de la santé par le mouvement au quotidien. »

Marie-Ève Toutant et Marie-Michèle Vachon, cofondatrices de BougeHop

« En faisant découvrir la physiothérapie grâce à nos outils et à nos partenaires, nous souhaitons que les personnes sachent vers qui se tourner, que ce soit pour prévenir, stimuler ou intervenir lorsqu'une blessure, une douleur ou une incapacité survient. »

Marie-Ève Toutant et Marie-Michèle Vachon, cofondatrices de BougeHop



Par ailleurs, les outils ne s'adressent pas uniquement aux familles ou aux éducatrices et éducateurs : ils aident également les professionnelles et professionnels de la physiothérapie à enrichir leurs pratiques, à diversifier leurs interventions et à mieux répondre aux besoins des enfants et de leur entourage.

La démarche de BougeHop illustre comment la profession peut s'inscrire dans une perspective de santé durable, en agissant en amont pour promouvoir de saines habitudes de vie dès le plus jeune âge.

RAYONNEMENT DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

Au fil de ses projets, BougeHop est devenue un véritable vecteur de rayonnement de la physiothérapie. Familles, personnel enseignant, éducatrices et éducateurs, et personnel d'organismes voués à la petite enfance, tous découvrent le rôle central de la profession dans la promotion du développement moteur et de la santé globale des enfants.

Les produits, qu'il s'agisse de pauses actives, de défis quotidiens ou de jeux de stimulation, rejoignent une diversité de milieux et positionnent la physiothérapie comme un acteur incontournable de la prévention et de l'éducation à la santé dès la petite enfance.

Une collaboration avec le milieu médical se développe graduellement, notamment par la diffusion des fiches de stimulation des habiletés motrices. Celles-ci servent à outiller les familles et les orienter en physiothérapie lorsque des besoins sont identifiés.



Deux des produits développés par BougeHop.

« Nous croyons qu'en donnant le désir de bouger tôt et souvent, nous semons les bases d'une santé durable, une étape à la fois, un jeu à la fois ! »

Marie-Ève Toutant et Marie-Michèle Vachon, cofondatrices de BougeHop

L'AVENIR DE BOUGEHOP

Cinq ans après sa création, BougeHop poursuit son essor avec une vision claire : rendre la stimulation motrice accessible à toutes et à tous, tout en consolidant le rôle de la ou du physiothérapeute dans la promotion de la santé à la petite enfance.

L'équipe croit profondément à la valeur du contact humain et à la richesse des formations en présentiel. Pour cette raison, elle souhaite créer un réseau de physiothérapeutes partout au Québec, afin qu'ils portent la mission de BougeHop dans leurs régions respectives. Cette approche vise à élargir sa portée, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque milieu.

Par ailleurs, la distribution des produits constitue un autre défi. Concevoir et fabriquer entièrement au Québec est une grande fierté, mais cela amène aussi certaines contraintes opérationnelles. Heureusement, les jeux et outils BougeHop sont désormais offerts dans un nombre croissant de cliniques de physiothérapie partenaires, permettant aux familles et aux intervenants de se les procurer directement en clinique. Cette stratégie rend non seulement les outils plus accessibles, mais elle fait aussi connaître la physiothérapie

comme porte d'entrée à la prévention et la promotion de la santé. Les personnes qui se procurent les produits en clinique découvrent du même coup des professionnelles et professionnels capables de les accompagner dans leur trajectoire santé.

DES BASES SOLIDES POUR UNE GÉNÉRATION ACTIVE

En conclusion, cette aventure entrepreneuriale représente bien plus qu'un projet : elle incarne une façon concrète pour BougeHop d'élargir l'impact de la physiothérapie et de contribuer activement à la promotion de la santé dès la petite enfance.

Avec leurs outils et leurs formations, les fondatrices rappellent que chaque enfant mérite de développer pleinement ses habiletés motrices fondamentales et d'acquérir les bases nécessaires pour grandir actif, confiant et en santé. En misant sur la littératie physique et la prévention par le jeu, BougeHop participe à bâtir les fondations d'une génération prête à bouger pour la vie. ●



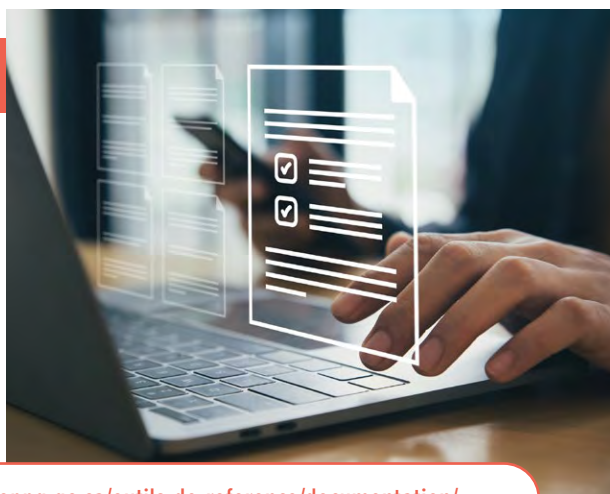
Les ressources cliniques de l'OPPQ

Le centre de documentation

Le centre de documentation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie met à la disposition des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie diverses ressources dans le but de faciliter l'accès aux meilleures données scientifiques.

Les ressources présentées dans le centre de documentation visent à soutenir les membres de l'OPPQ dans leurs activités cliniques.

Les physiothérapeutes et technologues en physiothérapie sont invités à utiliser avec discernement ces ressources dans le cadre de leurs activités professionnelles.



Pour consulter le centre de documentation : <https://oppq.qc.ca/outils-de-reference/documentation/>

Activités de transfert des connaissances des récipiendaires de bourses ou subventions en recherche clinique de l'OPPQ

Le Fonds de recherche clinique de l'OPPQ vise à encourager et à soutenir la recherche clinique en physiothérapie. Par l'intermédiaire des activités de transfert des connaissances, l'OPPQ offre la chance à des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie récipiendaires de bourses et de subventions de mettre en valeur le résultat de leurs travaux et de leurs recherches. Depuis la création du Fonds, plus de 2 000 000 \$ ont été octroyés par l'OPPQ pour la recherche clinique.

CHRONIQUES DES RÉCIPENDAIRES

Nous vous invitons à consulter les chroniques récemment mises en ligne :

- 1 Effets neurophysiologiques de la puncture avec aiguilles sèches du muscle infra-épineux chez des individus souffrant de douleur chronique à l'épaule : une étude de faisabilité

<https://oppq.qc.ca/outils-de-reference/documentation/effets-neurophysiologiques-ppas-infra-epineux/>

par

Antoine Laramée, pht, M. Sc., récipiendaire d'une bourse de maîtrise — concours OPPQ 2020

Guillaume Léonard, pht, Ph. D.

Mélanie Morin, pht, Ph. D.

Mélanie Roch, pht, M. Sc., Ph. D. (c)

Nathaly Gaudreault, pht, Ph. D.

- 2 Les atteintes fonctionnelles cliniques et la fragilité des patients atteints de maladies pulmonaires interstitielles

<https://oppq.qc.ca/outils-de-reference/documentation/atteintes-fonctionnelles-fragilite-maladies-pulmonaires-interstitielles/>

par

Pierre-François Tremblay Labrecque, pht, récipiendaire d'une bourse de maîtrise — concours OPPQ 2020

Geneviève Dion, M.D., FRCPC

Didier Saey, pht, Ph. D.

- 3 Comprendre les troubles musculosquelettiques chez les danseurs : le rôle des muscles lombo-pelviens et de la compétence de mouvement
<https://oppq.qc.ca/outils-de-reference/documentation/troubles-musculosquelettiques-danseurs/>
 par
Justine Benoit-Piau, pht, Ph. D., récipiendaire d'une bourse de doctorat — concours OPPQ 2020
Nathaly Gaudreault, pht, Ph. D.
Hugo Massé-Alarie, pht, Ph. D.
Christine Guptill, erg., Ph. D.
Sylvie Fortin, Ph. D.
Mélanie Morin, pht, Ph. D.
- 4 La mesure quantifiée de la force musculaire en physiothérapie : accessible, simple et précise !
<https://oppq.qc.ca/outils-de-reference/documentation/mesure-quantifiee-force-musculaire/>
 par
Marika Morin, pht, M. Sc. A. PT, M. Sc., récipiendaire d'une bourse de maîtrise — concours OPPQ 2021
Luc J. Hébert, Fellow pht, Ph. D., CD
Marc Perron, pht, M. Sc.
Émilie Petittclerc, pht, M. Sc.
Shanna-Rose Lake, T. phys.
Elise Duchesne, pht, Ph. D.
- 5 Illusions de mouvement induites par la vibration musculo-tendineuse : une nouvelle avenue dans la prise en charge des troubles proprioceptifs
<https://oppq.qc.ca/outils-de-reference/documentation/illusions-mouvement-vibration-musculo-tendineuse/>
 par
Lydiane Lauzier, pht, Ph. D. (c), récipiendaire d'une bourse de maîtrise — concours OPPQ 2021
Louis-David Beaulieu, pht, Ph. D.
Jacques Abboud, Ph. D.
François Nougarou, Ph. D.
- 6 Approches de physiothérapie en lombalgie chronique : une étude de faisabilité
<https://oppq.qc.ca/outils-de-reference/documentation/approches-lombalgie-chronique-etude-faisabilite/>
 par
Amélie Desgagnés, pht, M. Sc., récipiendaire d'une bourse de maîtrise — concours OPPQ 2021
Claudia Côté-Picard, pht, Ph. D. (c)
Alain Gaumond, pht, M. Sc.
Pierre Langevin, Fellow pht, Ph. D.
Mathieu Piché, D.C., Ph. D.
Gabrielle Pagé, psychologue, Ph. D.
Anne-Marie Pinard, M.D., M. Éd.
Yannick Tousignant-Lafamme, pht, Ph. D.
Hugo Massé-Alarie, pht, Ph. D.
- 7 Des physiothérapeutes en pharmacies communautaires pour mieux répondre aux besoins des personnes présentant des troubles musculosquelettiques : est-ce faisable ?
<https://oppq.qc.ca/outils-de-reference/documentation/physiotherapeutes-pharmacies-communautaires-troubles-musculosquelettiques/>
 par
Joanie Bédard, pht, M. Sc., récipiendaire d'une bourse de maîtrise — concours OPPQ 2021
- 8 L'effet de la chaleur et des exercices sur la lombalgie aiguë : résultats d'un essai contrôlé randomisé
<https://oppq.qc.ca/outils-de-reference/documentation/effet-chaleur-exercices-lombalgie-aigue-ecr/>
 par
Claudia Côté-Picard, pht, Ph. D. (c), récipiendaire d'une bourse de maîtrise — concours OPPQ 2021
Amélie Desgagnés, pht, M. Sc.
Jean Tittley, pht, M. Sc.
Catherine Mailloux, pht, M. Sc.
Kadija Perreault, pht, Ph. D.
Catherine Mercier, Ph. D.
Clermont E. Dionne, Ph. D.
Jean-Sébastien Roy, pht, Ph. D.
Hugo Massé-Alarie, pht, Ph. D.

LES MIDIS-RECHERCHE DE L'OPPQ

Les Midis-recherche offrent aux récipiendaires du programme de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ de présenter les résultats de leur projet de recherche et de partager leur expérience.

- 1 Effet d'un ajustement cycliste dirigé par un physiothérapeute sur l'évolution de la douleur au genou chez le cycliste récréatif
 par
Ariane Viau, pht, M. Sc., récipiendaire d'une subvention de projet de recherche en milieu clinique — concours OPPQ 2022
- 2 Le développement de recommandations cliniques pour le positionnement en décubitus des nouveau-nés prématurés hospitalisés à l'unité des soins intensifs de néonatalogie du CHU Sainte-Justine
 par
Catherine Matte, pht, récipiendaire d'une bourse de maîtrise — concours OPPQ 2019
- 3 Observation et analyse des effets de la stimulation transcrânienne à courant continu pour soulager la douleur chronique chez les travailleurs vieillissants en milieu clinique
 par
Rodrigo Deamo Assis, pht, Ph. D., EMLC, récipiendaire d'une subvention OPPQ-REPAR — concours 2021
- 4 Exploration de l'acceptabilité des risques et des recommandations associée à un programme de prévention des chutes : perspectives des personnes âgées et des professionnels de la santé
 par
Florence Noël, pht, récipiendaire d'une bourse de maîtrise — concours OPPQ 2024

Pour visionner les présentations qui ont eu lieu lors des Midis-recherche, rendez-vous sur le centre de documentation :

<https://oppq.qc.ca/outils-de-reference/documentation/>

Un succès renouvelé pour la 14^e édition de Physiothérapie 360°

Physiothérapie 360° a une fois de plus rencontré un vif succès. La richesse des présentations, la diversité des sujets abordés et l'expertise des conférencières et conférenciers ont contribué à faire de cet événement un moment marquant et inspirant.

Le congrès de l'Ordre, qui s'est tenu les 8 et 9 novembre 2025 au Centre des congrès de Québec, a rassemblé près de 200 personnes en présentiel. En outre, près de 900 personnes ont visionné les présentations Web qui avaient été mises en ligne jusqu'au 12 janvier 2026.

Les conférences plénières et les conférences simultanées se sont avérées de grande qualité, donnant ainsi aux physiothérapeutes et aux technologues en physiothérapie l'occasion d'acquérir de nouvelles connaissances et de s'informer sur les avancées de la physiothérapie au Québec et ailleurs dans le monde.

Les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie ont pu notamment approfondir leurs connaissances sur :

- Les enjeux, responsabilités et actions concernant l'accès aux soins et services de santé
- Les stratégies adaptées pour favoriser l'engagement des patientes et patients en physiothérapie
- La prise en charge optimale du torticolis congénital
- L'accueil des personnes stagiaires

- Les biais persistants en santé des femmes
- Les constats et pistes d'action pour favoriser la rétention en physiothérapie
- L'évaluation des fonctions oculomotrices, vestibulo-oculaires et cervicales après un traumatisme crânien

PRIX ET DISTINCTIONS

À cette occasion, les prix honorifiques de l'OPPQ et le Mérite du CIQ ont été remis à des membres de l'Ordre qui se sont distingués par la qualité de leur engagement envers la profession. Vous pouvez d'ailleurs consulter la liste des lauréates et des lauréats en page 30.

La conférence de clôture, présentée par Jacques Forest, Ph. D., psychologue et Fellow CRHA, a offert à l'auditoire des pistes concrètes pour favoriser une motivation durable et de qualité. Celle-ci a également permis d'explorer des leviers pour maintenir un milieu de travail plus sain, stimulant et porteur de sens pour les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie.





AFFICHES SCIENTIFIQUES

Pour cette 14^e édition, les séances de communications affichées étaient de retour. Les technologues en physiothérapie, les physiothérapeutes, les étudiantes et étudiants en physiothérapie ainsi que des professionnelles et professionnels du réseau de la santé ont été invités à présenter les résultats d'un projet de recherche en réadaptation auquel ils ont participé. De plus, les présentatrices et présentateurs ont eu l'opportunité de discuter de leurs résultats de recherche

avec les participantes et participants pendant la pause du matin ainsi que pendant l'heure du dîner.

REMERCIEMENTS

L'Ordre remercie l'ensemble des personnes ayant participé à l'événement, dont les conférencières et conférenciers, ainsi que les commanditaires qui ont contribué à sa réussite.

Nous vous donnons rendez-vous au Westin Montréal les 7 et 8 novembre 2026 pour la 15^e édition ! ●



MERCI À NOS COMMANDITAIRES

PRINCIPAL



laPersonnelle

ASSOCIÉ PLUS



Plume IA

ASSOCIÉ

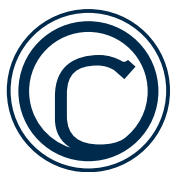
beneva

COCKTAIL



Les distingués récipiendaires de 2025

L'OPPQ félicite toutes les personnes lauréates des prix décernés lors de la 14^e édition de Physiothérapie 360°, qui se déroulait au Centre des congrès de Québec les 8 et 9 novembre 2025.



PRIX CAROL-L.-RICHARDS

Cette prestigieuse distinction reconnaît le parcours exceptionnel d'une professionnelle ou d'un professionnel de la physiothérapie qui s'illustre par son leadership, sa capacité à mettre en œuvre des projets ou des recherches d'envergure et son engagement profond à faire rayonner la physiothérapie au Québec et ailleurs.



Richard Debigaré, Fellow pht, Ph. D., en compagnie de Luc J. Hébert, président de l'OPPQ.

LE PRIX CAROL-L.-RICHARDS A ÉTÉ DÉCERNÉ À RICHARD DEBIGARÉ, FELLOW PHT, Ph. D.

Titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat en médecine expérimentale, M. Debigaré a d'abord exercé comme clinicien avant de se consacrer à la recherche et à l'enseignement à l'Université Laval, où il occupe aujourd'hui les fonctions de directeur de l'École des sciences de la réadaptation et de vice-doyen aux études en réadaptation.

Chercheur prolifique, il dispose d'un savoir-faire largement reconnu, tant au Québec qu'à l'international, notamment dans le domaine de la réadaptation respiratoire. Il s'est particulièrement distingué par ses travaux sur les mécanismes de problématiques musculaires liées à la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), où il a su développer une expertise de pointe.

M. Debigaré a également joué un rôle déterminant dans la mise en place et le rayonnement du Centre de recherche de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ).

Engagé au sein de plusieurs comités universitaires et professionnels, il a contribué activement à des projets novateurs en formation et en pratique clinique, tout en jouant un rôle clé dans l'établissement de partenariats stratégiques, le développement d'initiatives pédagogiques d'envergure, l'agrément des programmes de formation en physiothérapie canadiens et le rayonnement de la physiothérapie sur la scène internationale.

Visionnaire et rassembleur, Richard Debigaré incarne les valeurs d'excellence, de rigueur et de collaboration qui définissent la profession.

LIRE LE PORTRAIT DU LAURÉAT EN PAGE 33



Prix Carol-L.-Richards

MÉDAILLE RÉALISÉE PAR
MARIE-ÈVE MARTIN, JOAILLIÈRE ET
PROFESSEURE À L'ÉCOLE DE JOAILLERIE
DE MONTRÉAL

PRIX MÉRITE DU CIQ

Décerné au nom du Conseil interprofessionnel du Québec, le Mérite du CIQ souligne et récompense les réalisations de membres ayant une influence sur le développement de leur ordre ou apportant une contribution significative au développement de leur profession dans le respect des valeurs du système professionnel québécois.



MARTIN POIRIER, T. PHYS., B. Sc., SPÉCIALISATION EN THÉRAPIE SPORTIVE, REÇOIT LE PRIX MÉRITE DU CIQ

Technologue en physiothérapie depuis 1996, Martin Poirier s'est distingué par un engagement professionnel exemplaire, marqué par la qualité de sa pratique clinique, sa contribution à la formation de la relève et sa participation active à la vie de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ).

Depuis janvier 2025, il est enseignant et coordonnateur du programme *Techniques de physiothérapie* au cégep de Valleyfield (centre d'études de Vaudreuil-Dorion). Il y a notamment contribué à l'élaboration du programme et à l'enseignement de cours spécialisés, démontrant sa volonté de transmettre son savoir à la nouvelle génération.

Auparavant, il a été conseiller cadre au CHSLD Docteur-Aimé-Leduc, participant au déploiement de la Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée (PHSSLD). Il a aussi travaillé au CLSC de Lachine en soutien à domicile et en clinique privée durant plus de dix ans, développant une solide expertise en orthopédie et en thérapie du sport.

Son activité au sein de l'OPPQ témoigne également d'un profond attachement aux valeurs de sa profession. M. Poirier est membre du conseil de discipline depuis 2013 et siège au comité d'admission, volet collégial, depuis 2012. De plus, il a assumé divers mandats liés aux élections et à l'évaluation des compétences. Reconnu pour sa rigueur, son leadership et son sens de l'équité, il incarne les valeurs d'excellence et de service propres à la profession.



Martin Poirier, T. phys., B.Sc. (au centre), accompagné de Danielle Boué, présidente du CIQ (à gauche), et de Luc J. Hébert, président de l'OPPQ (à droite).



PRIX EXCELLENCE

Décernés chaque année à une ou un physiothérapeute et à une ou un technologue en physiothérapie, les prix Excellence de l'OPPQ font connaître les réalisations en physiothérapie, soulignent la motivation et la participation des membres ainsi que leur contribution au rayonnement de la profession.

DENIS MARTEL, LAURÉAT DU PRIX EXCELLENCE PHYSIOTHÉRAPEUTE

Depuis 50 ans, Denis Martel consacre sa carrière à améliorer la qualité de vie et la dignité des personnes âgées. Diplômé de l'Université Laval en 1975, il s'impose rapidement comme un pionnier de la physiothérapie gériatrique, contribuant à faire évoluer les pratiques d'intervention auprès des personnes âgées. Dès 1993, il oriente son travail vers l'évaluation et le traitement des troubles de l'équilibre, permettant à de nombreuses personnes de retrouver autonomie et confiance, tout en réduisant les risques de chutes.

Clinicien engagé, il a participé à des projets d'envergure, dont le développement du programme M.A.R.C.H.E. et la création de guides de prévention des chutes, encore utilisés aujourd'hui. Formateur à l'OPPQ, il a aussi transmis ses connaissances à des centaines de physiothérapeutes et de technologues, contribuant à hausser les standards de la pratique. Son apport à l'enseignement a été reconnu par un certificat d'excellence de l'Université Laval en 2010.

Toujours curieux et généreux, Denis Martel poursuit son engagement, notamment par des projets dans le Grand Nord. Mentor respecté et profondément humain, il incarne les valeurs de respect, de bienveillance et d'empathie, laissant une empreinte durable sur la profession et sur celles et ceux qu'il a formés.

LISE FERLAND, LAURÉATE DU PRIX EXCELLENCE, TECHNOLOGUE EN PHYSIOTHÉRAPIE

Lise Ferland incarne l'excellence, l'innovation et l'humanité au cœur de sa profession. Spécialisée en gestion de la douleur chronique, en santé mentale et en autogestion de la migraine, notamment auprès des vétérans, elle se distingue par une approche alliant rigueur scientifique, écoute et empathie.

Depuis 2019, en collaboration avec Migraine Québec comme animatrice et autrice, elle a cocréé un programme d'autogestion de la migraine et produit du matériel éducatif largement reconnu pour sa pertinence clinique et sa clarté. Engagée aussi en recherche, elle participe depuis 2022 à un projet de l'Université McGill sur l'autogestion de la douleur chronique chez les vétérans.

Poursuivant une maîtrise en recherche depuis 2024, elle évalue les retombées des groupes d'autogestion de la migraine, contribuant ainsi à la reconnaissance scientifique du rôle des technologues en physiothérapie. Son parcours universitaire varié — baccalauréat en création interdisciplinaire, certificat en gestion de la douleur chronique et maîtrise en santé mentale — témoigne de sa vision globale de la santé.

Conférencière et autrice accomplie, Lise Ferland fait rayonner le rôle des technologues en physiothérapie au Québec et à l'international par son engagement, sa créativité et sa passion pour l'humain. ●



De gauche à droite : Luc J. Hébert, Fellow pht, Ph. D. CD., président de l'OPPQ, Lise Ferland, T. phys., Martin Poirier, T. phys., Denis Martel, pht, Geneviève Beaudoin, T. phys. membre du conseil d'administration de l'OPPQ et Chantal Besner, Fellow pht, vice-présidente de l'OPPQ et membre du conseil d'administration.

Richard Debigaré, lauréat du prix Carol-L.-Richards 2025

Après plus de trois décennies de carrière consacrée à la recherche, à l'enseignement et au développement de la physiothérapie, Richard Debigaré incarne l'excellence, la rigueur scientifique et l'engagement envers sa profession. Son parcours, marqué par la curiosité intellectuelle et une volonté constante de contribuer au mieux-être de la population, lui vaut aujourd'hui la plus haute distinction de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec : le prix Carol-L.-Richards 2025.



LES DÉBUTS D'UN PARCOURS INATTENDU

Si le cheminement professionnel de Richard Debigaré se distingue, c'est notamment parce qu'il a su reconnaître et saisir les opportunités qui, tout au long de son parcours, se sont présentées à lui. Intrigué dès le départ par les sciences fondamentales et le fonctionnement du corps humain, ce natif de Baie-Comeau entreprend d'abord un baccalauréat en biochimie à l'Université Laval. Très vite, il sent toutefois que sa véritable place se trouve ailleurs et la physiothérapie s'impose comme une évidence.

« J'étais un peu indécis au moment de faire mon choix de programme à l'université. En parcourant tout ce qui existait, je suis tombé sur le descriptif de biochimie. Ça m'avait accroché, mais rapidement, il m'est apparu que ce n'était pas clair ce que je ferais comme emploi avec mon diplôme. L'idée de m'orienter vers la physiothérapie s'est alors imposée. J'étais attiré par la santé humaine, par la compréhension du corps et la possibilité d'aider concrètement les gens. La physiothérapie correspondait mieux à mes attentes », se rappelle-t-il.

Ce tournant décisif, M. Debigaré le doit en partie à un ami de cégep. Les deux avaient quitté ensemble la Côte-Nord quelques années auparavant pour étudier en biochimie à l'Université Laval à Québec. Or, en cours de route, son ami a choisi d'interrompre son baccalauréat pour se réorienter en physiothérapie. Cette décision éveille la curiosité de Richard Debigaré. Après avoir terminé son baccalauréat en biochimie, il s'engage donc à son tour dans des études en physiothérapie.

À une époque où l'accès aux études en physiothérapie est limité, il réussit à intégrer le programme et découvre une profession qui le passionne. Son passage comme stagiaire à l'Hôpital Laval — qui deviendra plus tard l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ) — est déterminant. En effet, il y fait ses premières armes comme clinicien, en contact direct avec des patientes et patients aux prises avec des maladies cardiaques et pulmonaires.



DE LA CLINIQUE À LA RECHERCHE

Alors que sa carrière de physiothérapeute débute au milieu des années 1990, le système de santé québécois traverse d'importants bouleversements, marqués notamment par de nombreuses coupes¹. Le climat d'incertitude pousse M. Debigaré à explorer d'autres avenues quand une opportunité en recherche se présente. Il décide d'entamer une maîtrise puis un doctorat en médecine expérimentale à l'Université Laval, suivis d'un postdoctorat à l'Université Emory d'Atlanta.

« Au départ, je n'avais jamais envisagé de faire une carrière en recherche, mais j'ai toujours été curieux et ouvert aux opportunités. J'ai su en profiter lorsqu'elles se présentaient. »

Ce virage l'amène à développer une expertise de pointe en réadaptation respiratoire et en physiologie musculaire. Par ses études mécanistiques, il démontre que la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) entraîne des atteintes musculaires spécifiques. Ses travaux sur la dysfonction musculaire des personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques ouvrent la voie à de nouvelles approches de réadaptation.

INNOVER POUR MIEUX SOIGNER

Au-delà de la recherche fondamentale, Richard Debigaré se distingue aussi par des initiatives concrètes ayant transformé la pratique clinique. Parmi celles-ci, mentionnons le développement d'un programme de réadaptation pulmonaire à domicile destiné aux patientes et patients atteints de MPOC et en attente d'une opération lourde. Ce programme demeure à ce jour l'un de ses accomplissements professionnels dont il est le plus fier.

« Beaucoup de gens avaient de la difficulté à se déplacer dans un centre de réadaptation. L'idée était donc d'amener la réadaptation chez eux. Nous avons montré que cette approche était non seulement faisable, mais efficace. »

Ce programme pionnier à l'époque a fait école et demeure aujourd'hui une offre de service précieuse pour certaines clientèles aux prises avec des maladies chroniques.

UN BÂTISSEUR ET UN MENTOR

En parallèle de ses activités de recherche, Richard Debigaré se consacre avec passion à l'enseignement et à la formation de la relève. Professeur à l'Université Laval, il encadre au fil du temps de nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants aux cycles supérieurs, tout en occupant des fonctions de direction. Directeur de programme, puis directeur de l'École des sciences de la réadaptation et vice-doyen aux études en réadaptation, il joue alors un rôle central dans la structuration du cursus universitaire de la physiothérapie et la reconnaissance de la profession dans le milieu scientifique.

Il est également un acteur clé dans l'agrément des programmes de physiothérapie au Canada, veillant à maintenir des standards élevés de qualité et à intégrer une perspective pédagogique novatrice.

¹ À partir de 1995, le gouvernement du Parti Québécois lance le « virage ambulatoire », aussi appelé « réforme Rochon ». Piloté par le ministre de la Santé de l'époque, Jean Rochon, le virage ambulatoire avait pour objectif de réduire les hospitalisations en favorisant les chirurgies d'un jour, les services de proximité et le soutien à domicile. Toutefois, ce virage n'a pas pu être mené à terme en raison d'impératifs budgétaires. De nombreuses compressions et coupes dans le système de santé en résulteront.

UNE VISION COLLABORATIVE

Pour M. Debigaré, l'avenir de la physiothérapie se joue dans la capacité à collaborer et à s'adapter. Tout au long de sa carrière, il défend une approche interdisciplinaire où physiothérapeutes, médecins, infirmières et autres professionnelles et professionnels de la santé travaillent main dans la main au service de la patientèle.

« Aux soins intensifs ou dans les programmes de réadaptation respiratoire, on est entouré d'une multitude de professionnelles et de professionnels. Ce qui compte, c'est de travailler en équipe afin de fournir les bonnes informations au bon moment, pour répondre aux besoins des patientes et des patients. »

Cette vision de la physiothérapie comme discipline intégrée dans un écosystème de soins plus vaste guide aussi ses ambitions pour les années à venir.

REGARDER VERS L'AVENIR

Aujourd'hui, il accorde la priorité à son rôle à la tête de l'École des sciences de la réadaptation et à son engagement au sein de l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada.

Il souhaite renforcer les ponts entre la formation clinique et la recherche, de même que créer des espaces d'échange entre les personnes inscrites aux programmes professionnels et celles ayant accédé aux programmes de maîtrise et de doctorat. Il souhaite également s'assurer que les physiothérapeutes en devenir seront outillés pour répondre aux besoins de la société de demain.

« Je veux que nos programmes soient non seulement de qualité aujourd'hui, mais qu'ils puissent évoluer pour demeurer pertinents dans 10 ou 20 ans. »

UNE RECONNAISSANCE TOUCHANTE

Recevoir le prix Carol-L.-Richards représente pour Richard Debigaré une immense fierté, teintée d'humilité.

« Je n'ai jamais travaillé pour obtenir des prix. Quand on m'a proposé de soumettre ma candidature, j'ai hésité. En regardant la liste des anciennes lauréates et des anciens lauréats, je me suis demandé si j'étais à la hauteur. Si mes collègues jugent que ma contribution mérite d'être soulignée, j'accepte ce prix avec reconnaissance. »

Il insiste sur le rôle des mentors et des collaborateurs qui ont jalonné son parcours. « J'ai rencontré les bonnes personnes au bon moment. Elles m'ont guidé, soutenu et aidé à me développer. Aujourd'hui, j'essaie à mon tour d'être un mentor pour la nouvelle génération. »

UN MODÈLE D'EXCELLENCE ET D'ENGAGEMENT

Curieux, visionnaire et profondément engagé envers la physiothérapie, Richard Debigaré laisse une empreinte durable sur la profession. Par ses recherches, son rôle de bâtisseur et son engagement envers la relève, il a contribué à faire rayonner la physiothérapie bien au-delà de nos frontières.

En recevant le prix Carol-L.-Richards, il se joint à un éminent cercle de pionnières et de pionniers qui ont marqué l'histoire de la profession au Québec. Cette reconnaissance pleinement méritée récompense un homme dont la carrière illustre à merveille la mission de la physiothérapie : améliorer la santé et la qualité de vie des gens, par la science, la pratique et l'humain.

Pour honorer son engagement et son parcours professionnel remarquable, l'OPPQ lui a remis le prix Carol-L.-Richards le 9 novembre 2025, lors de l'événement Physiothérapie 360°. ●

UN APERÇU DU PARCOURS DE

RICHARD DEBIGARÉ, Fellow pht, Ph. D.

Diplômes

- Baccalauréat en biochimie — Université Laval (1991-1994)
- Baccalauréat en physiothérapie — Université Laval (1994-1996)
- Maîtrise en médecine expérimentale — Université Laval (1997)
 - *Évaluation de la faisabilité d'un programme d'entraînement physique à domicile précédant une chirurgie de réduction pulmonaire*
- Doctorat en médecine expérimentale — Université Laval (1998-2002)
 - *La dysfonction musculaire périphérique dans la maladie pulmonaire obstructive chronique*
- Postdoctorat en signalisation cellulaire — Université Emory (2002-2004)

Intérêts de recherche

- La réadaptation cardiorespiratoire et les mécanismes responsables du développement des déficiences musculaires observées chez les personnes atteintes d'une maladie pulmonaire obstructive chronique
- L'usage des données probantes chez les personnes récemment diplômées et dans le développement du leadership lors de la formation en physiothérapie

Publications importantes

1. "Leadership Education in Physical Therapy: A Delphi Study to Prioritize Interventions." Paquet, F., Debigaré, R., Lafleur, A. *Journal of Physical Therapy Education*, accepté pour publication en 2025.
2. "Perspectives on how evidence-based practice changes over time: a qualitative exploration of occupational therapy and physical therapy graduates." Thomas, A., Iqbal, M.Z., Roberge-Dao, J., Ahmed, S., Bussi res, A., Debigaré, R., Letts, L., MacDermid, J., Paterson, M., Polatajko, H., Rappolt, S., Salbach, N., et Rochette, A. *Journal of Evaluation in Clinical Practice*, Oct. 2, 2024.
3. "Developing Multisectoral Strategies to Promote Evidence-Based Practice in Rehabilitation: Findings from an End-of-Grant Knowledge Translation Symposium." Thomas, A., Roberge-Dao, J., Iqbal, M.Z., Salbach, M.N., Letts, J.L., Polatajko, J.H., Rappolt, S., Debigaré, R., Ahmed, A., Bussi res, E.A., Paterson, M., et Rochette, A. Soumis à *Dis and Rehab*, 5 janv. 2023.
4. "Exploring how evidence-based practice of occupational and physical therapists evolves: A longitudinal mixed methods national study." Iqbal, M.Z., Rochette, A., Mayo, N.E., Valois, M.-F., Bussi res, A.E., Ahmed, S., Debigaré, R., Letts, L.J., MacDermid, J.C., Ogourtsova, T., Polatajko, H.J., Rappolt, S., Salbach, N.M., et Thomas, A. *PLOS One*, 23-03-23 (PONE-D-22-19314R1).
5. "Pulmonary rehabilitation in Canada: A report from the Canadian Thoracic Society COPD Clinical Assembly." Camp PG, Hernandez P, Bourbeau J, Kirkham A, Debigaré R, Stickland M, Goodridge D, Marciniuk D, Road J, Bhutani M, Dechman G. *Can Respir J*, 2015;22:147-152.
6. "An official American Thoracic Society/European Respiratory Society statement: update on limb muscle dysfunction in COPD." Maltais F, Decramer M, Casaburi R, Barreiro E, Burelle Y, Debigaré R, Dekhuijzen PN, Franssen F, Gayan-Ramirez G, Gea J, Gosker HR, Gosselink R, Hayot M, Hussain SN, Janssens W, Polkey MI, Roca J, Saey D, Schols AM, Spruit MA, Steiner M, Taivassalo T, Troosters T, Vogiatzis I, Wagner PD, ATS/ERS Ad Hoc Committee on Limb Muscle Dysfunction in COPD. *Am J Respir Crit Care*, 2014;189:e15-62. IF: 10.191.
7. "Regenerative defect in vastus lateralis of patients with COPD." ME Th riault, ME Par , BB Lemire, F Maltais, R Debig r . *Respir Res*. 2014; 25; 15:35.
8. "Alterations in skeletal muscle cell homeostasis in a mouse model of cigarette smoke exposure." MA Caron, MC Morissette, ME Th riault, JK Nikota, MR St mpfli, R Debig r . *PLOS One*, 2013;8:e66433.
9. "Satellite cells senescence in limb muscle of patients with COPD." ME Th riault, ME Par , F Maltais, R Debig r . *PLOS One*, 2012;7:e39124.
10. "MAPK signalling in the quadriceps of patients with COPD." B Lemire, R Debig r , A Dub , ME Th riault, CH C t , F Maltais. *J Appl Physiol*, 2012;113:159-66.
11. "Feasibility and efficacy of home exercise training before lung volume reduction." R Debig r , F Maltais, F Whittom, J Deslauriers, et P LeBlanc. *J Cardiopulmonary Rehabil*, 1999;19:235-241.

Le saviez-vous ?



REMBOURSEMENT OU RÉDUCTION DE LA COTISATION

Il est possible de soumettre une demande de réduction de la cotisation en période de renouvellement ou une demande de remboursement après le renouvellement, selon certaines conditions.

Pour en savoir plus

<https://oppq.qc.ca/membres/actualites-et-dossiers/remboursement-ou-reduction-cotisation/>



SENSIBILISER ET OUTILLER LES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA PHYSIOTHÉRAPIE AUX ENJEUX VÉCUS PAR LES PERSONNES LGBTQ+

Afin de favoriser des soins inclusifs et respectueux des réalités des personnes issues des communautés LGBTQ+, l'OPPQ présente deux formations portant sur ces enjeux.

Celles-ci visent à sensibiliser et à outiller les physiothérapeutes et technologues en physiothérapie face aux enjeux vécus par ces populations.

Pour en savoir plus

<https://oppq.qc.ca/membres/actualites-et-dossiers/sensibiliser-enjeux-lgbtq/>



CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LES MESURES DE CONTRÔLE EN MILIEU SCOLAIRE

En milieu scolaire, certaines situations peuvent compromettre la sécurité des élèves ou des intervenantes et intervenants. Malgré les mesures préventives mises en place, il peut être nécessaire d'appliquer une mesure de contrôle, comme la contention ou l'isolement.

Le Cadre de référence vise à définir des pratiques sensibles en assurant une responsabilité collective et en soutenant des actions concertées dans une perspective de collaboration entre l'école, la famille et la communauté de l'élève.

En tant que professionnelles et professionnels habilités, les physiothérapeutes peuvent prendre la décision d'utiliser une mesure de contention dans divers contextes, dont le milieu scolaire.

Pour en savoir plus

<https://oppq.qc.ca/membres/actualites-et-dossiers/cadre-reference-mesures-contrôle-milieu-scolaire/>



INSCRIPTIONS – PHYSIOTHÉRAPEUTES

Adelnour, Emad	Dubé, Rosalie	Kalisz, Maximilien	Patel, Jennifer
Ait-Ouarab, Adel	Duguay, Fanny	Kekhwa, Celine	Perron, Marie-Pier
Alachaher, Asma	Dumasia, Vaibhavi	Keroles, Soliman	Pilon, Philippe
Arpin, Guillaume	Dumont, Marianne	Kerr, Dylan	Poirier, Léa
Assaf, Valerie	Dupont, Élisabeth	Khushbakht, Syeda	Popov, Jordan
Bacon Moreau, Milla	Dupuis, Laurence	Kodanda, Upendranath	Pouliot, Jeremy
Barssheshat, Noam	Dupuis, Mathieu	Kouamé, Momo	Quigley, Lauren
Beaudoin, Émeric	Elbiad, Vincent	Labbé, Rosalie	Rainville, Molly
Beaumier, Justine	Elbaz, Emma	Laboissonnière, Justine	Ramier, Éliott
Beauregard, Thierry	Elleithy, Menatallah	Lachance, Anthony	Rayat, Sundip
Bédard, Éliane	Farah, Carine	Lafleur, Marie-Jade	René, Pavelyne
Bérubé, Alexandra	Faucher, Gabriel	Lafleur-Gagnon, Florence	Rheault, Antoine
Bilamjian, Zila	Fernando, Shaan	Lafontaine, Marc-André	Rivard, François
Bouchard, Geneviève	Fiola, Mégane	Lagacé Moreau, Kaila	Riverin, Annabelle
Bouchard, Sam	Foidien Monkam, Gracia Imelda	Lague, Florence	Rivest, Sophie
Boucher, Evelyne	Forest, Kelly-Anne	Lamothe, Guillaume	Robert, Sarah-Maude
Boucher, Nicolas	Fortier, Nicolas	Langlois, Krissy	Rousseau, Jeanne
Bourgon, Veronik	Fortin, Ann-Sophie	Lapierre, Justine	Roy, Lilianne
Boutin, Julie-Pier	Gagnon, Ophélie	Larouche, Noémie	Ruel, Sébastien
Brière Audet, Katérina	Garcea, Robert	Lavoie, Mégane	Sabir, Mohamed
Brown, Anika	Gauvin, Laurence	Lavoie, Valérie	Savard, Rachel
Burt, Megan	Gauvreau, Rachel	Lazure, Jade	Sonier, Noemie
Cameron, Justine	Gervais, Léa	Lehouillier, Kim	Speary, Danièle
Castaneda, Jimena	Gilbert, Jacob	Lemieux, Laurence	Ste-Marie, Laurence
Cekic, Medina	Girard, Megan	Lessard, Clara	Sutherland, Sara
Champagne, Mélanie	Girard, Vincent	Magramane, Mohamed	Talatinian, Erika
Chui, Pui Yu	Gonzalez, Katerin Daniela	Malus, Erin	Tanguay, Robin
Cloutier, Juliette	Goren, Naama	Marchand, Juliette	Tardif, Anamée
Cormier-Levesque, Samuelle Léa	Goyette, Charles	Marcil, Léonie	Tchoukhovski, Sofia
Côté, Camille	Gromko, Nicholas	Martin, Elizabeth	Théberge, Audrey
Coughlan, Dan	Grover, Martin	Mazumber, Priyanka	Toshev, Nikola
Courtois, Gabriel	Guillemette, Jeanne	Mede, Melis	Tremblay, Chloé
Couture, Azéa	Guirguis, Stéphanie	Miazga, Léanne	Tremblay, Émilie
Cuscuna, Sarah	Guitar, Mélanie	Micone, Adèle	Tremblay, Gabriel
Daher, Sandra	Hamelin, Raphael	Moawad, Verina	Trottier, Audrey
Dastgir, Gelareh	Han, Yang Stacey	Moiz, Rubab	Veillette, Pénélope
Davan, Charlotte	Hébert, Véronique	Morency, Marie-Ève	Vincent Lapointe, Laurence
Dedack, Magalie	Hoang, Luc	Morin, Émilie	Weng, Michelle
Demanins, Julie	Houde-Thibeault, Alexandra	Naghdi, Neda	Wiseman, Aviva
Desabrais, Katrina	Huard, Sarah-Maude	Nery Ferreira, Marcos	Xie, Kelly
Destounis, Jenna	Iacovino, Chiara	Nguyen, Élodie	Yiming, Ikram
Deyirmendjian, Aram	Iddir, Nesrine	Nguyen, Megan	Zerrouni, Soumeiya
d'Haese, Marie-Pier	Jacob-Cossette, Arnaud	Nguyen, Tri An Liam	Zhang, Rose
Drouin, Sébastien	Jawad, Haidar	Noel, Sophie	
Drouin, Victoria	Jiang, Feng	Ossman, Rim	
Dubé, Anne-Sophie	Joanisse, Marie-Eve	Ouimet, Jacob	
Dubé, Olivier	Jobin, Maxime	Patel, Huzaifah	

INSCRIPTIONS – TECHNOLOGUES EN PHYSIOTHÉRAPIE

Ayari, Cyrine
 Barthold, Bilardo
 Bélanger, Léa
 Ben Achour, Sinda
 Ben Amor, Lotfi
 Ben Amor, Youssef
 Ben Ayed, Brahim
 Ben Jemaa, Sirine
 Ben Khalifa, Khaoula
 Brosseau, Julianne
 Cameus, Fridlie
 Couturier, Rosalie
 Deilhes, Teddy
 Demers, Sandrine

Dubé, Malika
 Dubé-Nadal, Jules
 Dufort, Antoine
 Dufour, Rose
 Feki, Khaled
 Foko Nkembou, Eli Zaina
 Gagnon, Sabrina L.
 Gagnon, Xavier
 Gauthier Villeneuve, Rose
 Gauthier, Eve
 Ghoulam, Sirine
 Gloutnay, Pierre-Antoine
 Grégoire, Lauriane
 Grenier, Antoine

Laforest, Magali
 Lahaie, Léonie
 Lainé, Sophia
 Lukau Tietie, Natacha
 Lussier, Samuel-Scott
 Mafi, Isabelle
 Martin, Louis-Olivier
 Mhenni, Yassin
 Moisan, Magalie
 Morin, Chloé
 Mouakil, Wylem
 Nadeau, Lou
 Ndoeye, Issa
 Pagé, Emily

Poulin, Thomas
 Profir, Vera
 Ribero Vairo, Noelia Paula
 Rodrigue, Annabelle
 Sabine Rene, Danie E.
 Simoneau, Antoine
 Thanisma, Gambetta
 Theodat, Beddy
 Trabelsi, Saida
 Trépanier, William
 Troy, Emmalou
 Zaatar, Elie

RÉINSCRIPTIONS

Bélanger, Anik
 Bélanger, Maxime
 Belkacem, Bouguelmouna
 Bénazet, Delphine
 Bernal Obando, Jessica
 Bérubé, Myriam
 Bessette, Béatrice
 Brien, Tristan

Cadieux, Geneviève
 Caspin, Laura
 Castilloux, Élyse
 Colletterie, Sandrine
 Dalpé, Pierre-Luc
 Deneault, Yannick
 Dulong, Marie-Eve
 Grenier-Laroche, Virginie

Gu, Susan Xin
 Imukuze, Ninette
 Kerr, Shayan
 Lamonde, Mégane
 Lapointe, Yann
 Lebon, Ophélie
 Moga, Ana Maria
 Nadeau, Joelle

Paradis, Catherine
 Robert, Dominique
 Routhier, Josée
 Samson, Katherine
 Yemelyanov, Isanna

INSCRIPTIONS – DE TECHNOLOGUES EN PHYSIOTHÉRAPIE À PHYSIOTHÉRAPEUTE

Aumais, Marie-Ange
 Delisle-Cyr, Noémie
 Fleury, Carolanne
 Hébert, Justine
 Hollingdrake, Jasmine

Légaré, Karine
 Lepage, Audréane
 Lepage, Pierre-Luc
 Nadeau, Joelle
 Nguyen-Bergeron, Zoé

Paquette, Julie-Anne
 Pham, Mai-Ly
 Pinotti, Julia
 Plante, Maude
 Prémumé, Olivia

Rioux, Catherine
 Velasquez Mosquera, Casandra



Tirez profit de tarifs de groupe exclusifs pour vos assurances auto, habitation et entreprise



Vous pourriez économiser jusqu'à 700 \$ en combinant assurances auto et habitation

Obtenez une soumission et achetez en ligne dès aujourd'hui.

**lapersonnelle.com/oppq
1 888 476-8737**



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Le rabais est approximatif et est réservé aux nouveaux clients, lorsqu'ils choisissent de combiner leurs assurances auto et habitation. Les économies sont basées sur le profil individuel de chaque client. Les économies et les rabais sont sous réserve des conditions d'admissibilité. Les taux et les rabais peuvent être modifiés sans préavis. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance, lequel prévaut en tout temps. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance entreprise n'est offerte qu'au Québec. La Personnelle^{MD} et les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence.